

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°5

MAI 2019



## Table des matières

### 02. L'organisation générale du CNRS

#### 02.02 La présidence

##### 02.02.02 Composition

###### 02.02.02.01 Le cabinet de la présidence

Décision portant création du pôle des affaires publiques au cabinet du président-directeur général du CNRS - 16/05/2019 - - DEC191192DAJ..... p.18

#### 02.04 La direction du CNRS

##### 02.04.03. La direction générale déléguée aux ressources : organisation, nomination des directeurs

###### 02.04.03.03. La direction des ressources humaines (DRH)

Décision portant fin de fonction et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs (DDCS). - 22/05/2019 - - DEC191462DAJ..... p.19

##### 02.04.04. La direction générale déléguée à l'innovation : organisation, nomination des directeurs

Décision portant nomination de M. Jean-Luc Moullet, directeur des relations avec les entreprises par intérim (DRE) - 10/05/2019 - - DEC191261DAJ..... p.20

#### 02.08 Le CNRS en région

##### 02.08.01 Organisation des délégations

Décision fixant la composition de la cellule de crise au sein de la délégation Normandie - 25/01/2019 - - DEC190311DR19..... p.21

##### 02.08.03 Nomination des délégués régionaux

Décision portant nomination de Mme Jocelyne Dias aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Est (DR06) - 16/05/2019 - - DEC191402DAJ..... p.22

### 05. Budget, finances et comptabilité

#### 05.03 Recettes

##### 05.03.04 Catégories de recettes (sauf contrats de recherche)

###### 05.03.04.03 Dons et legs

Décision d'acceptation du don d'une collection de diapositives - 24/05/2019 - - DEC190965DSFIM..... p.23

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision portant nomination de Mme Adeline HUMBERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM) - 30/01/2019 - - DEC191437DR01..... p.24

Décision portant cessation de fonctions de Mme Agnès VERIN agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS). - 12/04/2019 - - DEC191164DR01..... p.26

Décision portant nomination de M. Nicolas LAMBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE) - 25/02/2019 - - DEC191470DR01..... p.27

##### DR02

2019

Décision portant nomination de M. Pierre NETTER en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 01/04/2019 - - DEC190899INSB..... p.29

Décision portant nomination de M. Jean-Michel Courty en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 03/05/2019 - - DEC190105INP..... p.30

## DR04

2019

Décision portant nomination de M. Cornelis van der Beek en qualité de chargé de mission institut (CMI). - 03/05/2019 - - DEC190740INP..... p.31

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Benoit Devincré en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 03/05/2019 - - DEC190107INP..... p.32

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Frédéric Petroff en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 03/05/2019 - - DEC190111INP..... p.33

Décision portant nomination de Monsieur Ahmed BENALLAL en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 22/05/2019 - - DEC190485INSIS..... p.34

Décision portant nomination de Mme Isabelle SAGNES en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 22/05/2019 - - DEC190502INSIS..... p.35

Décision portant nomination de Monsieur Luc DARRASSE en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 22/05/2019 - - DEC190690INSIS..... p.36

Décision portant nomination de M. Sylvain David en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 17/05/2019 - - DEC191278IN2P3..... p.37

## DR06

2018

Décision portant nomination de M. Manuel Pelletier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC) et l'UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo). - 11/10/2018 - - DEC182651DR06..... p.38

2019

Décision portant nomination de Monsieur My Kene Boun aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'Économie Théorique et Appliquée (BETA) - 01/03/2019 - - DEC190742DR06..... p.40

Décision portant nomination de Mme Pascaline Hoël aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) - 29/04/2019 - - DEC191263DR06..... p.41

Décision portant nomination de M. Philippe Dillmann aux fonctions de chargé de mission - 24/05/2019 - - DEC191525PDT..... p.42

Décision portant nomination de Mme Laëtitia Pierron aux fonctions de responsable régionale de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Centre-Est - 01/02/2019 - - DEC191533DR06..... p.43

Décision portant nomination de Mme Florence Schlotter aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA) - 11/02/2019 - - DEC180383DR06..... p.44

Décision portant nomination de M. Arnaud Bianchi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA) - 11/02/2019 - - DEC180384DR06..... p.45

Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste Vincourt aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA) - 11/02/2019 - - DEC180385DR06..... p.46

Décision portant nomination de M. Laurent Grossin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA) - 11/02/2019 - - DEC180386DR06..... p.47

Décision portant nomination de M. Michel de LABACHELERIE en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 22/05/2019 - - DEC190691INSIS..... p.48

## DR07

2019

Décision portant cessation de fonctions de Messieurs Philippe LABAZUY, Thierry MENAND et de Madame Aurélie COLOMB Directeurs adjoints et nominations de Mesdames Lucia GURIOLO, Christelle ROSSIN et de Monsieur Jean-Luc BARAY aux fonctions de Directeurs adjoints de l'unité mixte de service n°833 intitulée « Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand » (OPGC). - 22/05/2019 - - DEC191234INSU..... p.49

Décision portant nomination de M. Eric BADEL aux fonctions de directeur-adjoint par intérim de l'unité GDR3544 intitulée Sciences du Bois (BOIS). - 26/04/2019 - - DEC191190INSIS..... p.50

Décision portant nomination de M. Jean-Claude POMMIER aux fonctions de chargé de mission - 21/05/2019 - - DEC190692INSIS..... p.51

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Joël VAN BAELEN directeur et de Monsieur Alfons SCHWARZENBOECK Directeur adjoint, et nominations de Mesdames Andrea FLOSSMANN aux fonctions de Directrice par intérim et Karine SELLEGRI aux fonctions de Directrice Adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6016 intitulée « Laboratoire de météorologie physique » (LAMP). - 10/05/2019 - - DEC191020INSU..... p.52

## DR08

2018

Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés - MIGRINTER - 04/10/2018 - - DEC182654DR08..... p.53

2019

Décision portant nomination de M. Stéphane BILA en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 22/05/2019 - - DEC190492INSIS..... p.54

Décision portant nomination de M. Pascal BRAULT en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 22/05/2019 - - DEC190493INSIS..... p.55

## DR10

2019

Décision portant nomination de Monsieur Yves REMOND aux fonctions de chargé de mission - 21/05/2019 - - DEC190503INSIS..... p.56

Décision portant nomination de M. Yves REMOND en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 22/05/2019 - - DEC190501INSIS..... p.57

Décision portant fin de fonction et de nomination de Mme Geneviève Pourroy en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 03/05/2019 - - DEC190112INP..... p.58

## DR11

2019

Décision portant nomination de M. Charles Simon en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 03/05/2019 - - DEC191445INP..... p.59

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Saadi KHOCHBIN directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5309 intitulée "Institut pour l'Avancée des Biosciences" - 16/04/2019 - - DEC191039INSB..... p.60

Décision portant nomination de M. Laurent ORGEAS en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 22/05/2019 - - DEC190498INSIS..... p.61

## DR12

2019

Décision portant nomination de Mme Anne-Marie GUE en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 22/05/2019 - - DEC190693INSIS..... p.62

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Marc Sentis en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 03/05/2019 - - DEC190114INP..... p.63

Décision portant nomination de M. Laurent Lellouch en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 03/05/2019 - - DEC190110INP..... p.64

Décision portant fin de fonction et de nomination de Mme Martina Knoop en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 03/05/2019 - - DEC190109INP..... p.65

Décision portant nomination de Mme Valérie DEPLANO en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 22/05/2019 - - DEC190494INSIS..... p.66

## DR13

2019

Décision portant nomination de Mme Muriel Roth aux fonctions de directrice de l'unité propre de service n°3044 intitulée "Baculovirus et Thérapie" - 22/03/2019 - - DEC190939INSB..... p.67

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sandra VAN EXTER assistante de prévention au sein de l'unité 5569 intitulée Hydrosciences Montpellier - 07/02/2019 - - DEC190574DR13..... p.68

Décision portant nomination de M. Olivier Durant aux fonctions de Responsable du Système d'Information de la délégation Occitanie Est - 14/05/2019 - - DEC191429DR13..... p.69

Décision portant nomination de M. Fabien PASCAL en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 22/05/2019 - - DEC190694INSIS..... p.70

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Étienne Schwob, directeur de l'unité mixte de recherche n°5535 intitulé "Institut de génétique moléculaire de Montpellier" - 02/05/2019 - - DEC191057INSB..... p.71

Décision portant nomination de M. Olivier DURANT aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Occitanie Est - 24/05/2019 - - DEC191529DR13..... p.72

## DR14

2019

Décision portant nomination de Mme Martine MASBERNAT en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 22/05/2019 - - DEC190495INSIS..... p.73

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Philippe MAISONGRANDE, et nomination de Monsieur Jean-François CRETAUX aux fonctions de Directeur Adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5566 intitulée « Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales » (LEGOS). - 10/05/2019 - - DEC191023INSU..... p.74

Décision portant nomination de Mme Aline DUYNLAEGER aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Occitanie-Ouest - 17/05/2019 - - DEC191472DR14..... p.75

## DR15

2019

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Frédéric Saltel, directeur de l'unité mixte de service n°3427 intitulée "Biologie fondamentale et appliquée à la médecine" - 02/05/2019 - - DEC191067INSB..... p.76

## DR16

2019

Décision de nomination de Mr Jacques BAUDIER en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 17/05/2019 - - DEC191363INSB..... p.77

Décision portant nomination de Mme Carina PRIP-BUUS en qualité de chargée de mission institut (CMI)

-

- 16/04/2019 - - DEC191016INSB..... p.78

Décision portant nomination de Mme Delphine DELACOUR en qualité de chargée de mission institut

(CMI) - 03/04/2019 - - DEC191011INSB..... p.79

## DR17

2019

Décision portant cessation de fonctions Mme Marion Del Sol et nomination de Mme Isabelle Bosse-Platière, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE). - 09/05/2019 - - DEC191145INSHS..... p.80

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Greneche en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 03/05/2019 - - DEC190108INP..... p.81

Décision portant nomination de Mme Francine SOLAL en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 03/05/2019 - - DEC190117INP..... p.82

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Fabrice ARDHUIN et nomination de Monsieur Jérôme PAILLET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée « Laboratoire d'océanographie physique et spatiale » (LOPS). - 22/05/2019 - - DEC191205INSU..... p.83

## DR18

2019

Décision portant nomination de Monsieur Gilles DAMBRINE en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 22/05/2019 - - DEC190689INSIS..... p.84

Décision portant cessation des fonctions de M. Hervé Leleu, directeur et nomination de M. Etienne Farvaque aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°9021 intitulée « Lille - Economie et Management-LEM » - 13/05/2019 - - DEC191075INSHS..... p.85

Décision portant nomination de Mme Bénédicte Samyn-Petit aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Hauts de France (DR18) - 30/04/2019 - - DEC191258DAJ..... p.86

Décision portant nomination de M. Maxime FLAMANT aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Hauts-de-France - 14/06/2019 - - DEC191530DR18..... p.87

Décision portant nomination de M. Cédric VAUTHEROT aux fonctions de responsable du service prévention et sécurité de la délégation Hauts-de-France - 20/05/2019 - - DEC191531DR18..... p.88

## DR20

2019

Décision portant nomination de Mme Martine Regert aux fonctions de chargé de mission - 24/05/2019 - - DEC191526PDT..... p.89

Décision portant nomination de M. Jean-Sébastien TANZILLI en qualité de chargé de mission institut (CMI). - 03/05/2019 - - DEC190118INP..... p.90

## Instituts

2019

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Lionel Maurel aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSHS - 15/05/2019 - - DEC191365DAJ..... p.91

## 07.02. Décisions - délégations de signature

### Administration centrale

2019

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Moullet, directeur des relations avec les entreprises par intérim (DRE) - 10/05/2019 - - DEC191262DAJ..... p.92

Décision portant modification de la décision DEC183224DAJ modifiée portant délégation de signature à M. Hugues de La Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH) - 22/05/2019 - - DEC191463DAJ..... p.94

Décision portant délégation de signature à M. Xavier Morise, directeur du Bureau du CNRS à Washington - 21/05/2019 - - DEC191428DAJ..... p.95

## DR01 - Paris-Villejuif

2017

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain Dieckhoff, directeur de l'UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2017 - - DEC191393DR01..... p.96

Décision portant délégation de signature à Monsieur Renato MONTEIRO, Directeur de l'unité ERL8252 intitulée Centre de recherche sur l'inflammation, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171033DR01..... p.98

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe LOUBATON, Directeur de l'unité FR3522 intitulée Fédération de recherche Bézout, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171043DR01..... p.100

Décision portant délégation de signature à Madame Christine CHAPPARD, Directrice de l'unité FR3616 intitulée Imagerie X pour la recherche en ostéo-articulaire (IMOSAR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171045DR01..... p.102

Décision portant délégation de signature à Madame Anouk BARBEROUSSE, Directrice de l'unité FRE3593 intitulée Sciences, Normes, Décision (SND), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171050DR01..... p.104

Décision portant délégation de signature à Madame Christine CHAPPARD, Directrice de l'unité FR3616 Imagerie X pour la recherche en ostéo-articulaire (IMOSAR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171233DR01..... p.106

Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif aux responsables de service de la délégation - 01/04/2017 - - DEC171246DR01..... p.108

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SCOAZEC, directeur de l'UMS3655 intitulée « Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/04/2017 - - DEC172419DR01..... p.110

2019

Décision portant délégation de signature à Monsieur Karam Sam, directeur de l'UMR8205 intitulée « Laboratoire Navier » (NAVIER), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2019 - - DEC191326DR01..... p.112

Décision portant délégation de signature à Monsieur Sylvio Hermann De Franceschi, Directeur de l'unité UMR8584 « Laboratoire d'études sur les monothéismes » (LEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC171198DR01..... p.114

Décision portant délégation de signature à Madame Roudeau Cécile, directrice de l'UMR8225 intitulée « Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones » (LARCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190607DR01..... p.116

Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck Lecocq, directeur de l'UMR8568 intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement » (CIRED), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191424DR01..... p.118

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain Dieckhoff, directeur de l'UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191431DR01..... p.120

Décision portant délégation de signature à Madame Catherine Bourgain, directrice de l'UMR8211 intitulée « Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société » (CERMES 3),

par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - -

DEC191310DR01..... p.122

Décision portant délégation de signature à Monsieur Thierry Heidmann directeur de l'UMR9196 intitulée « Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/04/2019 - - DEC191400DR01..... p.124

Décision portant délégation de signature à Madame Fédérique Bassino, directrice de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191409DR01..... p.126

## DR04

2019

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2010 intitulée Tefor - 01/05/2019 - -

DEC191325DR04..... p.128

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Stéphane JOLY, directeur de l'unité UMS2010 intitulée Tefor, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/05/2019 - -

DEC191324DR04..... p.129

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8214 intitulée Institut des sciences moléculaires d'Orsay - 01/05/2019 - - DEC191323DR04..... p.131

Décision portant délégation de signature à M. Bernard BOURGUIGNON, directeur de l'unité UMR8214 intitulée Institut des sciences moléculaires d'Orsay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/05/2019 - - DEC191322DR04..... p.133

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet - 01/05/2019 - - DEC191219DR04..... p.135

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude BRIENT, directeur de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/05/2019 - - DEC191218DR04..... p.137

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8537 intitulée Laboratoire de photonique quantique et moléculaire - 01/04/2019 - - DEC191171DR04..... p.139

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle RAK, directrice de l'unité UMR8537 intitulée Laboratoire de photonique quantique et moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2019 - - DEC191170DR04..... p.140

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay - 01/02/2019 - - DEC190864DR04..... p.142

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas VIEILLE, directeur de l'unité GDR2932 intitulée Théorie des jeux : "modélisation mathématique et applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2019 - - DEC190889DR04..... p.144

Décision portant délégation de signature à M. André TORRE, directeur de l'unité USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2019 - - DEC190863DR04..... p.146

## DR05

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR2000 intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio) - 08/11/2018 - - DEC182777DR05..... p.148

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3691 intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique - 08/11/2018 - - DEC182770DR05..... p.149

Décision portant délégation de signature à M. Félix Rey, directeur de l'unité UMR3569 intitulée Virologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2018 - - DEC182893DR05..... p.150

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3569 intitulée Virologie - 08/11/2018 - - DEC182894DR05..... p.152

Décision portant délégation de signature à Mme Hilde DE REUSE, directrice de l'unité ERL6002 intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2018 - - DEC182703DR05..... p.153

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina, et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL6002 intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire - 08/11/2018 - - DEC182704DR05..... p.155

Décision portant délégation de signature à M. Marc Delarue, directeur de l'unité UMR3528 intitulée Biologie moléculaire structurale et processus infectieux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2018 - - DEC182714DR05..... p.156

Décision portant délégation de signature à M. Alain Jacquier, directeur de l'unité UMR3525 intitulée Génétique des génomes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2018 - - DEC182717DR05..... p.158

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3525 intitulée Génétique des génomes - 08/11/2018 - - DEC182719DR05..... p.160

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3528 intitulée Biologie moléculaire structurale et processus infectieux - 08/11/2018 - - DEC182720DR05..... p.161

Décision portant délégation de signature à M. Lluis Quintana-Murci, directeur de l'unité UMR2000 intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2018 - - DEC182721DR05..... p.162

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Quach, Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR2000 intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS) - 08/11/2018 - - DEC182722DR05..... p.164

Décision portant délégation de signature à M. Artur Scherf, directeur de l'unité ERL9195 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2018 - - DEC182763DR05..... p.165

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, Mme Catherine Houy-Lemaire, et Mme Anne Cozanet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL9195 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite - 08/11/2018 - - DEC182765DR05..... p.167

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2018 - - DEC182766DR05..... p.168

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Kmihi, Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, Mme Catherine Houy-Lemaire, et Mme Frédérique Bouchot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition - 08/11/2018 - - DEC182767DR05..... p.170  
Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Etienne-Manneville, directrice de l'unité UMR3691 intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2018 - - DEC182769DR05..... p.171  
Décision portant délégation de signature à Mme Julia Chamot-Rooke, directrice de l'unité USR2000 intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2018 - - DEC182776DR05..... p.173

## 2019

Décision portant délégation de signature à Mme Angèle Benard, Mme Marie-Agnès Dillies, Mme Mélanie Ridel, Mme Marie-Pierre Landete, et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3756 intitulée Centre de Bioinformatique, Biostatistique et Biologie Intégrative (C3BI) - 13/03/2019 - - DEC190955DR05..... p.175

Décision portant délégation de signature à Mme Claudine Colon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoires d'études spatiales et d'instrumentation astrophysique (LESIA) - 25/04/2019 - - DEC191270DR05..... p.176

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Gascuel, directeur de l'unité USR3756 intitulée Centre de Bioinformatique, Biostatistique et Biologie Intégrative (C3BI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/03/2019 - - DEC190954DR05..... p.177

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Coude du Foresto, directeur de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/04/2019 - - DEC191268DR05..... p.179

Décision portant délégation de signature à Mme Francesca Musiani, et Mme Céline Vaslin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2000 intitulée Internet et société - 01/01/2019 - - DEC190141DR05..... p.181

## DR06

### 2019

Décision portant délégation de signature à Mme Jocelyne Dias, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est (DR06) - 16/05/2019 - - DEC191403DAJ..... p.182

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) - 15/04/2019 - - DEC191175DR06..... p.187

Décision portant délégation de signature à M. Xavier Assfeld directeur de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/04/2019 - - DEC191174DR06..... p.189

## DR07

### 2019

Décision portant délégation de signature à M. Joel VAN BAELEN, directeur de l'unité UMR6016, intitulée Laboratoire de météorologie physique (LAMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/05/2019 - - DEC191107DR07..... p.191

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre BEC, directeur de l'unité GDR3716 intitulée Groupe de Recherche en Écologie Tropicale (GRET), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/05/2019 - - DEC191257DR07..... p.193

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne - 15/05/2019 - - DEC191360DAJ..... p.195  
Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Lambert, directrice de l'unité UMS3773 intitulée Laboratoire de l'éducation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/05/2019 - - DEC191460DR07..... p.196  
Décision portant délégation de signature à Mme Martine MEUNIER, directrice de l'unité GDR2003 intitulée Recherche biomédicale française en immunologie, infectiologie et neurosciences, et primates non-humains (BioSimia), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/05/2019 - - DEC191540DR07..... p.198

## DR08

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Marion BLIN adjointe au délégué régional en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic HAMON délégué régional de la délégation Centre limousin Poitou-Charentes - 04/01/2019 - - DEC190092DR08..... p.200  
Décision portant délégation de signature à M. Dominique BAILLARGEAT, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/04/2019 - - DEC191152DR08..... p.202  
Décision portant délégation de signature à Mme Marie-France ROUILLER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L) - 14/01/2019 - - DEC190237DR08..... p.204  
Décision portant délégation de signature à M. Thierry MAGALLON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7247 intitulée Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC) - 14/01/2019 - - DEC190242DR08..... p.206  
Décision portant délégation de signature à Mme Valérie QUESNIAUX RYFFEL, directrice de l'unité UMR7355 intitulée Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires (INEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/05/2019 - - DEC191407DR08..... p.207  
Décision portant délégation de signature à M. Lionel MERCURY, directeur de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans (ISTO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/05/2019 - - DEC191327DR08..... p.209  
Décision portant délégation de signature à Mme Alice FORESTIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée XLIM - 10/04/2019 - - DEC191153DR08..... p.211  
Décision portant délégation de signature à M. Thierry ARTUSO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2708 intitulée Physique et Chimie du Vivant (PCV) - 14/01/2019 - - DEC190230DR08..... p.214  
Décision portant délégation de signature à Mme Débora THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3273 intitulée Mathématiques de l'Optimisation et Applications (MOA) - 13/02/2019 - - DEC190662DR08..... p.216  
Décision portant délégation de signature à M. Philippe CARRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3423 intitulée Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, Réseaux et Sécurité (MIREs) - 13/02/2019 - - DEC190658DR08..... p.217  
Décision portant délégation de signature à Charline PARENTEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7372, intitulée Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC) - 17/01/2019 - - DEC190329DR08..... p.219  
Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène RODIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interaction (EBI) - 15/01/2019 - - DEC190287DR08..... p.221

## DR10

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène DUMORTIER, directrice de l'unité UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/04/2019 - - DEC191305DR10..... p.223

Décision portant de délégation de signature ponctuelle à M. Patrice Soullié, délégué régional de la circonscription Alsace - 16/05/2019 - - DEC191364DAJ..... p.225

## DR11

2019

Décision portant délégation de signature à M. Pierre GANÇARSKI, directeur par intérim de l'unité GDR3708 intitulée Masse de Données Informations, Connaissances en Sciences (MaDICS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/04/2019 - - DEC191154DR11..... p.226

## DR12

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Joëlle FORESTIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7246 intitulée « Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie » - 30/04/2019 - - DEC191440DR12..... p.228

Décision portant délégation de signature à M. Renaud DENOYEL, directeur par intérim de l'unité UMR7246 intitulée « Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/04/2019 - - DEC191439DR12..... p.229

Décision portant modification de la décision DEC180759DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) - 15/05/2019 - - DEC191359DAJ..... p.231

## DR13

2019

UMR9002 Délégation de signature PRM M. Monsef BENKIRANE - 14/05/2019 - - DEC191442DR13..... p.232

UMR5140-PRM-Délégation signature Mme ROURE Réjane - 11/04/2019 - - DEC191158DR13..... p.233

UMR9214- Délégation de signature PRM M.Jacques MERCIER - 08/04/2019 - - DEC191132DR13..... p.234

UMR9002 Délégation de signature M. Monsef BENKIRANE - 14/05/2019 - - DEC191441DR13..... p.235

UMR5247-Délégation de signature PRM Pascal DUMY - 17/01/2019 - - DEC190328DR13..... p.237

## DR14

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Céline Rozier, Mme Safiatou Delpoux, M. Yves HENRY et Mme Christine Baillat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5099 intitulée Laboratoire de Biologie Moléculaire des Eucaryotes - LBME - 21/05/2019 - - DEC191469DR14..... p.238

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel GLEIZES, directeur de l'unité UMR5099 intitulée Laboratoire de Biologie Moléculaire des Eucaryotes - LBME, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/05/2019 - - DEC191467DR14..... p.240

Décision portant délégation de signature à Mme Christine RENAULT, Mme Alix GABRIELLI, Mme Céline ROZIER, M. Raphaël JEANSON et Mme Christine BAILLAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5169 intitulée Centre de Recherche sur la Cognition Animale - 21/05/2019 - - DEC191466DR14..... p.242

Décision portant délégation de signature à Mme Claire RAMPON, directrice de l'unité UMR5169 intitulée Centre de Recherche sur la Cognition Animale - CRCA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/05/2019 - - DEC191465DR14..... p.244

Décision portant délégation de signature à M. Patrice POLARD, directeur de l'unité UMR5100 intitulée Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/05/2019 - - DEC191474DR14..... p.246

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Albenne, Mme Anne Comera-Grande, Mme Céline Rozier et Mme Christine Baillat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5100 intitulée Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaires - 21/05/2019 - - DEC191475DR14..... p.248

Décision portant délégation de signature à M. Didier Trouche, directeur de l'unité FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative - CBI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/05/2019 - - DEC191476DR14..... p.250

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne PITUELLO, directrice de l'unité UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement - CBD, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/05/2019 - - DEC191489DR14..... p.252

Décision portant délégation de signature à M. Didier Trouche, directeur de l'unité UMR5088 intitulée Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération \_ LBCMCP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/05/2019 - - DEC191480DR14..... p.254

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel Gleizez, Mme Christine Baillat, et Mme Céline Rozier relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative - CBI - 21/05/2019 - - DEC191478DR14..... p.256

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Tournier-Gachet, Mme Céline Rozier, Mme Françoise Pons, Mme Erika Belis et à Mme Christine Baillat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5088 intitulée Laboratoire de Biologie Cellulaire et Moléculaire du Contrôle de la Prolifération - LBCMCP - 21/05/2019 - - DEC191481DR14..... p.257

## DR15

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Hontebeyrie, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de Recherche Appliquée en génie pétrolier (IPRA) - 01/03/2019 - - DEC191097DR15..... p.259

Décision portant délégation de signature à M. Fabien Darfeuille pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA) - 01/01/2019 - - DEC191193DR15..... p.261

## DR16

2019

Décision portant délégation de signature à M. Antoine MYNARD, directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS à Pékin » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/03/2019 - - DEC190947DR16..... p.263

Délégation de signature consentie à M. Hugues de la GIRAUDIÈRE, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/03/2019 - - DEC191021DR16..... p.265

Décision portant délégation de signature à M. Lamine GUEYE directeur par intérim de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/04/2019 - - DEC191119DR16..... p.267

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Aude FOUÉRÉ, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/04/2019 - - DEC191280DR16..... p.269

## DR17

2019

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Arduin directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'Océanographie physique et spatiale (LOPS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/04/2019 - - DEC191309DR17..... p.272

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Boivin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique (LMBA) - 16/03/2019 - - DEC190941DR17..... p.274

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Robert pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de Thermique et Énergie de Nantes (LTen) - 19/03/2019 - - DEC190980DR17..... p.276

Décision portant délégation de signature à M. Benoit Rousseau, directeur de l'unité GDR2047 intitulée Transferts radiatifs, matériaux, procédés et systèmes associés (TAMARYS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/02/2019 - - DEC190994DR17..... p.278

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Henrion, directeur de l'unité UMR6015 intitulée Laboratoire Biologie Mitochondriale et Cardiovasculaire (MITOVASC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/03/2019 - - DEC191383DR17..... p.280

## DR18

2019

Décision portant délégation de signature de Mme Bénédicte Samyn-Petit déléguée régionale par intérim de la circonscription Hauts de France (DR18) - 30/04/2019 - - DEC191259DAJ..... p.282

Délégation de signature à M. Damien DUCATTEAU, Responsable du Service Partenariats et Valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte SAMYN, déléguée régionale par intérim de la délégation Haut-de-France. - 02/05/2019 - - DEC191380DR18..... p.287

## DR20

2019

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Counillon, directeur de l'unité UMR7370 intitulée Laboratoire de PhysioMédecine Moléculaire (LP2M), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191286DR20..... p.289

Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth Christians, directrice de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191285DR20..... p.291

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191288DR20..... p.293

Décision portant délégation de signature à M. Thomas Frisch, directeur de l'unité FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191289DR20..... p.295

Décision portant délégation de signature à M. Eric Gilson, directeur de l'unité UMR7284 intitulée Centre Cancer et vieillissement (IRCAN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191290DR20..... p.297

Décision portant délégation de signature à M. Alex Mc Dougall, directeur de l'unité UMR7009 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement de Villefranche-sur-mer (LBDV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191291DR20..... p.299

Décision portant délégation de signature à M. Didier Josselin, directeur de l'unité UMR7300 intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191292DR20..... p.301

Décision portant délégation de signature à M. Robin Kaiser, directeur de l'unité GDR3577 intitulée Atomes froids (AF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191293DR20..... p.303

Décision portant délégation de signature à M. Uwe Meierhenrich, directeur de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191294DR20..... p.305

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Meste, directeur de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191295DR20..... p.307

Décision portant délégation de signature à Mme Fanny Meunier, directrice de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191296DR20..... p.309

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis Nahon, directeur de l'unité UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191297DR20..... p.311

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Noselli, directeur de l'unité UMR7277 intitulée Institut de biologie de Valrose (IBV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191298DR20..... p.313

Décision portant délégation de signature à M. Marc Sosson, directeur de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191299DR20..... p.315

Décision portant délégation de signature à M. Robert Staraj, directeur de l'unité UMR7248 intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191300DR20..... p.317

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Stee, directeur de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J-L Lagrange, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191301DR20..... p.319

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien Tanzilli, directeur de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191302DR20..... p.321

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Thery Parisot, directrice de l'unité UMR7264 intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age (CEPAM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191303DR20..... p.323

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Douguet, directrice de l'unité GDR2066 intitulée Big Data en Chimie (BigDataChim), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191304DR20..... p.325

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Golebiowski, directeur de l'unité GDR3713 intitulée Odorants-Odeur-Olfaction (O3), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191306DR20..... p.327

Décision portant délégation de signature à M. Rodolphe Lemee, directeur de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191307DR20..... p.329

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Patras, directeur de l'unité GDR3340 intitulée Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques (Renormalisation), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - -

DEC191308DR20..... p.331

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Boucaud, directeur de l'unité UPR10 intitulée Centre de Recherche sur l'Hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191284DR20..... p.333

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Huyet, directeur de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191312DR20..... p.335

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre Allegret, directeur de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191313DR20..... p.337

Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth Massoni, directrice de l'unité UMR7365 intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191314DR20..... p.339

Décision portant délégation de signature à M. Michel BERLINGUER, responsable du service technique et logistique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la délégation Côte d'Azur - 18/04/2019 - - DEC191320DR20..... p.341

Décision portant délégation de signature à Mme Jocelyne Bret, administratrice financière, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la délégation Côte d'Azur - 18/04/2019 - - DEC191321DR20..... p.342

Décision portant délégation de signature à M. Uwe Meierhenrich pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3713 intitulée Odeurs-Odeur-Olfaction (O3) - 18/04/2019 - - DEC191334DR20..... p.343

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Sperandio pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2066 intitulée Big Data en Chimie (BigDataChim) - 18/04/2019 - - DEC191335DR20..... p.344

Décision portant délégation de signature à M. Yves D'Angelo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD) - 18/04/2019 - - DEC191336DR20..... p.346

Décision portant délégation de signature à M. Michel BERLINGUER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 18/04/2019 - - DEC191337DR20..... p.348

Décision portant délégation de signature à M. Sorin Dumitrescu, directeur de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - - DEC191287DR20..... p.349

## Instituts

2019

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de chimie - 29/05/2019 - - DEC191473DAJ..... p.351

## 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

### DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision portant renouvellement de l'unité mixte de service, UMS3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS), avec effet au 1er janvier 2019 et nommant Mme Myriam Danon-Szmydt directrice de cette unité - 21/05/2019 - - DEC191180INSHS..... p.352

### DR16

2019

Décision concernant l'unité mixte internationale n°3386 intitulée "Laboratoire Franco-Chilien d'astronomie" (LFCA). - 07/05/2019 - - DEC191279INSU..... p.353

## 07.04. Décisions tarifaires

### DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision relative au tarif des produits de l'unité, UMR8205 intitulée Laboratoire Navier

-  
- 14/05/2019 - - DEC191423DR01..... p.354

### DR10

2019

Décision relative au tarif des produits de l'unité UPS3156 intitulée Centre de neurochimie. -  
08/04/2019 - - DEC191127DR10..... p.355

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3286 intitulée Plate-forme de Chimie Biologique  
Intégrative de Strasbourg. - 08/04/2019 - - DEC191129DR10..... p.359

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert  
Curien - 30/04/2019 - - DEC191283DR10..... p.370

### DR14

2019

Décision relative aux tarifs des prestations de Chimie de l'UMR5085 intitulée « Centre Inter-  
universitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux » - (CIRIMAT) - 09/05/2019 - -  
DEC191204DR14..... p.372

## 07.06. Autres décisions

### Administration centrale

2019

Décision relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs, techniciens et  
adjoints techniques du CNRS - 14/05/2019 - - DEC191273DRH..... p.374

### DR01 - Paris-Villejuif

2018

Décision portant modification de la décision DEC142119DGDS, relative au renouvellement de l'unité  
mixte de recherche n° 8568 intitulée : Centre International de recherche sur l'environnement et le  
développement-CIRED - 29/04/2019 - - DEC181420INSHS..... p.377

2019

Décision portant délégation de signature à Monsieur Claude Grasland, directeur de la FR2007  
intitulée « Collège international des sciences territoriales » (CIST), par la déléguée régionale en sa  
qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191381DR01..... p.379

Décision portant délégation de signature à Madame Anne Amy-Klein, directrice de l'UMR7538  
intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), par la déléguée régionale en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - 01/04/2019 - - DEC191331DR01..... p.381

Décision portant délégation de signature à Madame Christine Chappard, directrice de la FR3616  
intitulée « Imagerie X en ostéo-articulaire pour la recherche » (IMOSAR), par la déléguée régionale  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191411DR01..... p.383

Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle Leglise, directrice de l'UMR8202  
intitulée « Structure et Dynamique des Langues » (SEDYL), par la déléguée régionale en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191392DR01..... p.385

Décision portant délégation de signature à Monsieur Renato Monteiro, directeur de l'ERL8252  
intitulée « Centre de recherche sur l'inflammation » (CRI), par la déléguée régionale en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191389DR01..... p.387

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8239 intitulé Centre d'Études  
Européennes et de Politique Comparée (CEE) - 08/04/2019 - - DEC191490DR01..... p.389

### DR08

2019

Décision modifiant la décision n° DEC182068DR08 du 13 juillet 2018 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7261 intitulée institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), dont le directeur est M. David GIRON - 02/05/2019 - - DEC191318DR08..... p.390  
décision désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique au niveau de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes - 15/03/2019 - - DEC190976DR08..... p.392  
Décision portant abrogation de la décision n° DEC190710DR08 du 15 02 2019 fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale centre Limousin Poitou-Charentes - 15/03/2019 - - DEC190974DR08..... p.393

DR13

2019

Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche n°5235 intitulée "Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques" - 02/05/2019 - - DEC191064INSB..... p.394

DR14

2019

Décision portant constitution du comité de gestion des restaurants CNRS de la délégation régionale Occitanie Ouest - 07/05/2019 - - DEC191379DR14..... p.395

DR15

2019

Décision modifiant la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 et portant suppression de l'Institut de Physique (INP) en tant qu'institut secondaire de l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » (POREA). - 10/05/2019 - - DEC191024INSU..... p.398

DR20

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN) - 15/04/2019 - - DEC191207DR20..... p.399

## DEC191192DAJ

Décision portant création du pôle des affaires publiques au cabinet du président-directeur général du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

**Article 1er.** - Il est créé un pôle des affaires publiques rattaché au cabinet du président-directeur général du CNRS, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

**Article 2.** - Le pôle des affaires publiques est sous la responsabilité et la coordination de la directrice de cabinet du président-directeur général. Il comprend un chargé des relations avec le Parlement et les élus.

**Article 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mai 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC191462DAJ

**Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs (DDCS).**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100169DAJ du 1er octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Sur** proposition du directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale de la circonscription Centre-Est à compter du 1er juillet 2019.

**Article 2**

A compter de cette même date, Mme Muriel Sinanidès est nommée aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Paris, le 22 mai 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC191261DAJ

**Décision portant nomination de M. Jean-Luc Moullet, directeur des relations avec les entreprises par intérim (DRE)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Art. 1er.** – Monsieur Jean-Luc Moullet est nommé directeur des relations avec les entreprises par intérim à compter du 15 mai 2019.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mai 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

A decorative graphic element in the bottom right corner of the page, consisting of a light blue horizontal bar and a darker blue vertical bar that overlaps its right end.

**Décision fixant la composition de la cellule de crise au sein de la délégation Normandie****LA DELEGUEE REGIONALE,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°181978DAJ du 19 juillet 2018 portant nomination de Mme Christine BRUNEL aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision n°181979DAJ du 26 octobre 2018 donnant délégation de signature à Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale pour la circonscription Normandie notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n°090124DR19 du 29 mai 2009 portant création d'une cellule de crise auprès du Délégué régional pour la circonscription Normandie ;

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup>**

La cellule de crise comprend les membres permanents suivants :

- La déléguée régionale,
- L'adjointe de la déléguée régionale,
- L'assistante de direction,
- La responsable du service communication
- L'ingénieure régional de prévention et de sécurité et responsable technique et logistique,
- Le responsable du service des ressources humaines,
- Le responsable du service des systèmes d'information,
- Le responsable du service financier et comptable,
- La responsable du service partenariat et valorisation
- Le médecin animateur régional.

**Article 2**

Selon la nature de l'événement, toute personne qualifiée peut être appelée à se joindre à la cellule de crise.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à CAEN, le 25 janvier 2019

Christine BRUNEL  
Déléguée régionale



Délégation Normandie

[www.dr19.cnrs.fr](http://www.dr19.cnrs.fr)

Unité - 14, rue Alfred-Kastler  
14052 Caen cedex 4

+33 (0) 2 31 43 45 00  
+33 (0) 2 31 44 86 56

## DEC191402DAJ

**Décision portant nomination de Mme Jocelyne Dias aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Est (DR06)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1er.** – Mme Jocelyne Dias est nommée aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 25 août 2019.

**Article 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mai 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC190965DSFIM

Décision portant acceptation du don d'une collection de diapositives

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre National de Recherche Scientifique ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de legs ;

**Considérant** l'avis favorable du directeur de l'UPS 2841, au don d'une collection de diapositives de la part de Claude Lorius ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** - Est acceptée le don, consenti au CNRS et affecté à CNRS IMAGES, UPS 2841, d'une collection de diapositives à des fins de conservation.

**Article 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

24 MAI 2019

Le Président – Directeur Général

Antoine Petit



DEC191437DR01

**Décision portant nomination de Mme Adeline HUMBERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS portant renouvellement de l'UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM) et nommant M. Michel WERNER en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR7592 <sup>1</sup> en date du 03/05/2018 ;

Considérant que **Mme Adeline HUMBERT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris Diderot du 4/10/2018 au 9/11/2018.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Adeline HUMBERT**, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod (IJM) à compter du 10 novembre 2018.

**Mme Adeline HUMBERT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.



Délégation Ile-de-France Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Adeline HUMBERT** est placée sous l'autorité du directeur d'unité. 16 Juin 2019 / p.25

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 30 janvier 2019



Le Directeur de l'UMR7592  
Michel WERNER

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris Diderot



DEC191164DR01

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Agnès VERIN agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS)**

## LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC170953DR01 du 14 mars 2017 portant nomination de **Mme Agnès VERIN** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par **Mme Agnès VERIN**, dans l'unité du CNRS UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS), à compter du 31 mars 2019.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 12 avril 2019

Le directeur de l'unité  
Olivier MARTIN

**Olivier Martin**  
Directeur du Cerlis

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

DEC191470DR01

**Décision portant nomination de M. Nicolas LAMBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC181905DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMS2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE) et nommant M. Renaud LE GOIX en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMS2414<sup>1</sup> en date du 18/02/2019 ;

**Considérant** que M. Nicolas LAMBERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Muséum national d'histoire naturelle les 18 et 19 septembre, puis 2 et 3 octobre 2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Nicolas LAMBERT, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE), à compter du 19/02/2019.

M. Nicolas LAMBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.



Délégation Ile-de-France Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

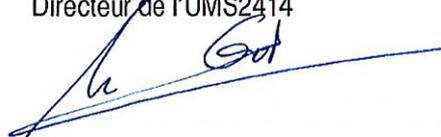
<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Nicolas LAMBERT** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 25 février 2019

Renaud LE GOIX  
Directeur de l'UMS2414



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris Diderot



## **DEC190899INSB**

### **Décision portant nomination de M. Pierre NETTER en qualité de chargé de mission institut (CMI)**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Pierre NETTER, Professeur émérite à Sorbonne Université, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'expertise scientifique des actions de communication et le suivi de l'actualité scientifique de l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre NETTER demeure affecté à l'Institut de biologie Paris-Seine (FR3631 IBPS) à Paris.

##### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 01/04/2019

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190105INP

Décision portant nomination de M. Jean-Michel Courty en qualité de chargé de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Michel Courty, professeur des universités de première classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour 35% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la communication scientifique pour l'Institut de physique.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mai 2019  
Pour le Président-Directeur Général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190740NP

Décision portant nomination de M. Cornelis Van der Beek en qualité de chargé de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Cornelis Van der Beek, directeur de recherche de seconde classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des projets et de l'évolution du site Paris-Saclay pour l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Cornelis Van der Beek demeure affecté à l'UMR9001 – Centre de Nanotechnologies (C2N) – 28 Route de Saclay – 91128 Palaiseau.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mai 2019  
Pour le Président-Directeur Général et par  
délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190107INP

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Benoit Devindre en qualité de chargé de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de délégué scientifique de M. Benoit Devindre.

**Article 2**

M. Benoit Devindre, directeur de recherche de première classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 70 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des projets scientifiques en physique de la matière condensée.

Pour l'exercice de cette mission, M. Benoit Devindre demeure affecté à l'UMR104 – Laboratoire d'Etude des Microstructures (LEM) – Office National des études et recherches aérospatiales – 92322 Châtillon Cedex.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mai 2019  
Pour le Président-Directeur Général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190111INP

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Frédéric Petroff en qualité de chargé de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de délégué scientifique de M. Frédéric Petroff.

**Article 2**

M. Frédéric Petroff, directeur de recherche de première classe au CNRS est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 70% de son temps de travail. Sa mission a pour objet la thématique « Nanosciences et Nanotechnologies » pour l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Frédéric Petroff demeure affecté à l'UMR 137 CNRS/Thalès – 91767 Palaiseau Cedex.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mai 2019

Pour le Président-Directeur Général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



## **DEC190485INSIS**

Décision portant nomination de Monsieur Ahmed Benallal en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

### **DECIDE :**

#### **Article 1**

Monsieur Ahmed Benallal, directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 30% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille de la directrice adjointe scientifique en charge des thématiques ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique et acoustique, a pour objet le suivi des activités scientifiques en mécanique des solides.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Ahmed Benallal demeure affecté à l'UMR8535 – LMT Cachan.

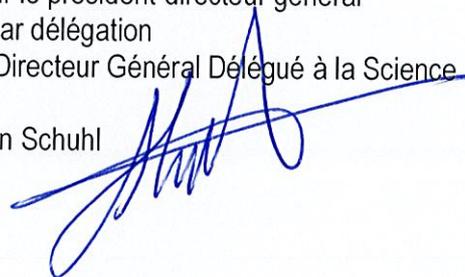
#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



## DEC190502INSIS

Décision portant nomination de Madame Isabelle Sagnes en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Madame Isabelle Sagnes, directrice de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille du directeur adjoint scientifique en charge des thématiques micro et nano-technologies, micro et nano-systèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique, a pour objet le suivi des activités photonique, Renatech, Cellule ERC.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Isabelle Sagnes demeure affectée au Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N) – UMR9001 – Orsay.

#### **Article 2**

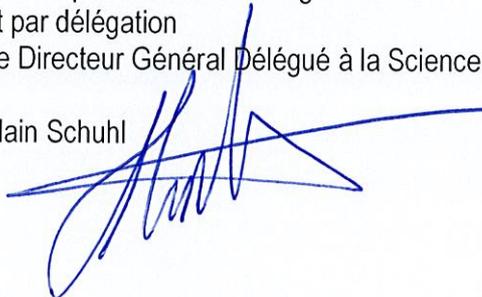
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**22 MAI 2019**

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



## DEC190690INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Luc Darrasse en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

### **DECIDE :**

#### **Article 1**

Monsieur Luc Darrasse, directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille de la directrice adjointe scientifique en charge des thématiques ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique et acoustique, a pour objet le suivi des activités scientifiques en thérapeutique, pharmacologie et bio-ingénierie.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Luc Darrasse demeure affecté à l'UMR8081 – Imagerie par Résonance Magnétique Médicale et Multi-Modalités (IR4M)

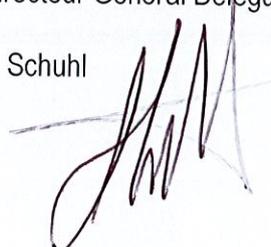
#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 MAI 2019**

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



## **DEC191278IN2P3**

Décision portant nomination de M. Sylvain David en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Sylvain David, directeur de recherche de deuxième classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules du 15 avril 2019 au 31 décembre 2020 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'énergie.

Pour l'exercice de cette mission, M. Sylvain David demeure affecté à l'Institut de Physique Nucléaire d'Orsay à Orsay.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 mai 2019

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



**DEC182651DR06**

**Décision portant nomination de M. Manuel PELLETIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC) et l'UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo).**

**LES DIRECTRICES,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7360 intitulée LIEC et nommant Madame Laure GIAMBERINI en qualité de directrice ;

**Vu** la décision n° DEC 171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 3562 intitulée OTELo et nommant Madame Corinne LEYVAL en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR7360 en date du 25 avril 2018

**Vu** l'avis du conseil de l'UMS3562 en date du 6 décembre 2018

Considérant que M. Manuel PELLETIER, ingénieur de recherches, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS **du 04 au 06 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Manuel PELLETIER, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7360 intitulée LIEC et de l'UMS3562 intitulée OTELo, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

M. Manuel PELLETIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Manuel PELLETIER, est placé sous l'autorité de la directrice de l'UMR7360.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 11 octobre 2018

La Directrice de l'UMS3562  
**Corinne Leyval**

La Directrice de l'UMR7360  
**Laure Giamberini**

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
**Muriel Sinanidès**

Visa du président de l'Université de Lorraine  
**Pierre Mutzenhardt**

DEC190742DR06

**Décision portant nomination de Monsieur My Kene Boun aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'Économie Théorique et Appliquée (BETA)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7522, intitulée Bureau d'Économie Théorique et Appliquée, dont le directeur est M. Julien Penin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. My Kene Boun, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7522 Bureau d'Économie Théorique et Appliquée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Pour le président - directeur général et par  
délégation,  
Le directeur d'unité  
Julien Penin

**DEC191263DR06**

**Décision portant nomination de Mme Pascaline Hoël aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC1190340DIST portant nomination de Mme Claire François directrice par intérim de l'unité propre de service UPS76 intitulée INIST ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 21 janvier 2019 ;

Considérant que Mme Pascaline Hoël a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine les **15, 16 et 17 septembre 2015** et **13, 15 et 16 octobre 2015**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Pascaline Hoël, assistante ingénieur AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'INIST - UPS76, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Mme Pascaline Hoël exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Pascaline Hoël est placée directement sous l'autorité de la directrice de l'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 29/04/2019

La directrice de l'unité  
**Claire François**

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
**Muriel Sinanidès**

## **DEC191525PDT**

### **Décision portant nomination de M. Philippe Dillmann aux fonctions de chargé de mission**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Philippe Dillmann, Directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe est nommé chargé de mission auprès du président-directeur général pour assurer, au bénéfice de la recherche française, une fonction d'animation des différentes initiatives de recherche liées à la Cathédrale Notre-Dame de Paris au sein du « chantier CNRS Notre-Dame » du 01/05/2019 au 31/12/2020.

Sa mission a pour objet de coordonner les travaux des équipes de recherche CNRS travaillant dans divers domaines scientifiques, d'identifier les besoins pour la conservation et la restauration en termes de science et de technologie, et de développer des études dans des thématiques plus larges liées au monument et à la façon dont l'événement a été ressenti par la société. Il s'agira de travailler en étroite relation avec les ministères, institutions et autres entités, comme l'association des scientifiques au service de la restauration de Notre Dame en identifiant les thématiques prioritaires et au besoin en participant à la mise en place d'éventuels moyens de financements.

Pour l'exercice de cette mission M. Philippe Dillmann demeure affecté à l'UMR5060

##### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/05/2019

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



DEC191533DR06

**Décision portant nomination de Mme Laëtitia Pierron aux fonctions de responsable régionale de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Centre-Est**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC180332DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Laëtitia Pierron, IE CNRS est nommée responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 .

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1<sup>er</sup> février 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale

Muriel Sinanidès



**DEC180383DR06**

**Décision portant nomination de Mme Florence SCHLOTTER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'UMR7365, intitulée IMOPA dont le directeur est M. Jean-Yves JOUZEAU ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 18 décembre 2018

Considérant que Mme Florence SCHLOTTER a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, **du 20 au 22 mai 2008 et du 3 au 5 juin 2008**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Florence SCHLOTTER, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7365 intitulée IMOPA, à compter du 01/01/2018

Mme Florence SCHLOTTER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Florence SCHLOTTER, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 11 février 2019

Le directeur de l'unité  
Jean-Yves JOUZEAU

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Muriel Sinanidès

Visa du Président d'Université de Lorraine  
Pierre MUTZENHARDT

**DEC180384DR06**

**Décision portant nomination de M. Arnaud BIANCHI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaires (IMOPA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'UMR7365, intitulée IMOPA dont le directeur est M. Jean-Yves JOUZEAU ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 18 décembre 2018

Considérant que M. Arnaud BIANCHI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, **du 04 au 06 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Arnaud BIANCHI, Ingénieur de Recherches, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7365 intitulée IMOPA, à compter du 01/01/2018

M. Arnaud BIANCHI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Arnaud BIANCHI, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 11 février 2019

Le directeur de l'unité  
Jean-Yves JOUZEAU

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Muriel Sinanidès

Visa du Président d'Université de Lorraine  
Pierre MUTZENHARDT

**DEC180385DR06**

**Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste VINCOURT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'UMR7365, intitulée IMOPA dont le directeur est M. Jean-Yves JOUZEAU ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 18 décembre 2018

Considérant que M. Jean-Baptiste VINCOURT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, **les 14, 15, 21 et 22 février 2013 et les 14 et 15 mars 2013**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jean-Baptiste VINCOURT, Ingénieur de Recherches, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7365 intitulée IMOPA, à compter du 01/01/2018

M. Jean-Baptiste VINCOURT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Jean-Baptiste VINCOURT, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 11 février 2019

Le directeur de l'unité  
Jean-Yves JOUZEAU

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Muriel Sinanidès

Visa du Président d'Université de Lorraine  
Pierre MUTZENHARDT

**DEC180386DR06**

**Décision portant nomination de M. Laurent GROSSIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'UMR7365, intitulée IMOPA dont le directeur est M. Jean-Yves JOUZEAU ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 18 décembre 2018

Considérant que M. Laurent GROSSIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, **du 20 au 22 Mai 2008 et du 3 au 5 juin 2008**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Laurent GROSSIN, Chargé de Recherches, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7365 intitulée IMOPA, à compter du 01/01/2018

M. Laurent GROSSIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Laurent GROSSIN, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 11 février 2019

Le directeur de l'unité  
Jean-Yves JOUZEAU

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Muriel Sinanidès

Visa du Président d'Université de Lorraine  
Pierre MUTZENHARDT

## DEC190691INSIS

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Michel de Labachellerie en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de délégué scientifique de Monsieur Michel de Labachellerie.

#### Article 2

Monsieur Michel de Labachellerie, directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la construction et le développement de réseaux d'infrastructures de recherche.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Michel de Labachellerie demeure affecté à l'UMR6174 – FEMTO-ST à Besançon.

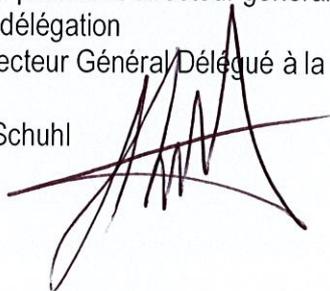
#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 MAI 2019**

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



## DEC191234INSU

Décision portant cessation de fonctions de Messieurs Philippe LABAZUY, Thierry MENAND et de Madame Aurélie COLOMB Directeurs adjoints et nominations de Mesdames Lucia GURILOLO, Christelle ROSSIN et de Monsieur Jean-Luc BARAY aux fonctions de Directeurs adjoints de l'unité mixte de service n°833 intitulée « Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand » (OPGC).

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC162790DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°833 intitulée « Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand » (OPGC) ;

Vu le procès-verbal du conseil de l'unité mixte de service susvisée en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'accord de la tutelle ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

I. A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de Messieurs Philippe LABAZUY, Thierry MENAND et de Madame Aurélie COLOMB, Directeurs Adjointes de l'unité mixte de service susvisée.

II. A compter de cette même date, Madame Lucia GURIOLI physicienne 2<sup>ème</sup> classe à l'Université Clermont Auvergne, Madame Christelle ROSSIN ingénieur de recherche au CNRS et Monsieur Jean-Luc BARAY physicien adjoint de classe normale au sein de l'Observatoire Physique du Globe de Clermont-Ferrand, sont nommés Directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de service susvisée jusqu'au 30 novembre 2019.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**22 MAI 2019**

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT



DEC191190INSIS

**Décision portant nomination de M. Eric BADEL aux fonctions de directeur-adjoint par intérim de l'unité GDR3544 intitulée Sciences du Bois (BOIS).**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Mériem FOURNIER aux fonctions de directrice adjointe de l'unité GDR n°3544 intitulée Sciences du Bois (BOIS) ;

**Vu** le courrier de Mme Mériem FOURNIER en date du 16 avril 2019 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019 M. Eric BADEL, chargé de recherche de l'INRA est nommé directeur-adjoint par intérim du GDR n°3544 intitulée Sciences du Bois (BOIS) jusqu'au 31 décembre 2019, en remplacement de Mme Mériem FOURNIER, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 avril 2019

Le président - directeur général  
Antoine Petit

## DEC190692INSIS

**Décision portant nomination de Monsieur Jean-Claude POMMIER aux fonctions de chargé de mission**

### **LE PRÉSIDENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

### **DÉCIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Jean-Claude POMMIER, Ingénieur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du président directeur pour l'Institut des Sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet le suivi de la formation permanente de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Claude POMMIER demeure affecté au Laboratoire Hubert Curien – UMR5516 – Saint-Etienne.

#### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, Monsieur Jean-Claude POMMIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**21 MAI 2019**

Le président-directeur général  
Antoine Petit

## DEC191020INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Joël VAN BAELEN directeur et de Monsieur Alfons SCHWARZENBOECK Directeur adjoint, et nominations de Mesdames Andrea FLOSSMANN aux fonctions de Directrice par intérim et Karine SELLEGRI aux fonctions de Directrice Adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6016 intitulée « Laboratoire de météorologie physique » (LAMP).

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6016 intitulée « Laboratoire de météorologie physique » (LAMP) et nommant Monsieur Joël VAN BAELEN directeur de cette unité ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

I. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, il est mis fin aux fonctions de Messieurs Joël VAN BAELEN, Directeur et Alfons SCHWARZENBOECK, Directeur Adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Mesdames Andrea FLOSSMANN professeur des universités à l'Université Clermont Auvergne, et Karine SELLEGRI, directrice de recherche au CNRS, sont nommées respectivement Directrice par intérim et Directrice Adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2020.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 MAI 2019**

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT



DEC182654DR08

**Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés - MIGRINTER**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés - MIGRINTER, dont la directrice est Mme Adelina MIRANDA ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Yves BOURON, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7301 MIGRINTER à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 4 octobre 2018

Pour le président - directeur général et par  
délégation,  
La directrice d'unité  
Adelina MIRANDA

## DEC190492INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Stéphane Bila en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

### **DECIDE :**

#### **Article 1**

Monsieur Stéphane Bila, directeur de recherche 2ème classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille du directeur adjoint scientifique en charge des thématiques micro et nano-technologies, micro et nano-systèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique, a pour objet le suivi des activités scientifiques antennes et circuits hyperfréquences.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Stéphane Bila demeure affecté à l'UMR7252 – XLIM – Limoges.

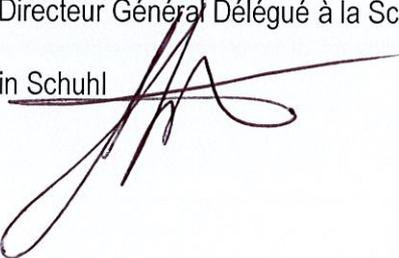
#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 MAI 2019**

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



## DEC190493INSIS

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Pascal Brault en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de délégué scientifique de Monsieur Pascal Brault.

#### **Article 2**

Monsieur Pascal Brault, directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 30% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'énergie.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Pascal Brault demeure affecté à l'UMR7344 – Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés – GREMI à Orléans.

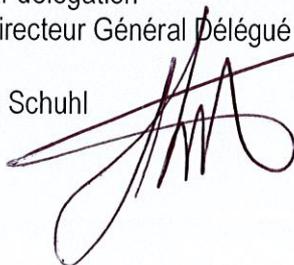
#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 MAI 2019**

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



## **DEC190503INSIS**

### **Décision portant nomination de Monsieur Yves Rémond aux fonctions de chargé de mission**

#### **LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°182586DAJ du 6 novembre 2018.

#### **DÉCIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Cette décision annule et remplace la décision n°182586DAJ du 6 novembre 2018.

##### **Article 2**

Monsieur Yves Rémond, professeur des universités de classe exceptionnelle, est nommé chargé de mission auprès du président-directeur général pour l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet d'assurer la codirection de l'ITMO Technologies pour la santé de l'Alliance AVIESAN.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Yves Rémond demeure affecté à UMR7357 - Laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie (ICube) à Strasbourg

##### **Article 3**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 décembre 2018, Monsieur Yves Rémond percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### **Article 4**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

##### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 MAI 2019

Le président-directeur général  
Antoine Petit

## DEC190501INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Yves Rémond en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

### **DECIDE :**

#### **Article 1**

Monsieur Yves Rémond, Professeur des universités de classe exceptionnelle, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer la codirection de l'ITMO Technologies pour la santé de l'Alliance AVIESAN.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Yves Rémond demeure affecté à l'UMR7357 – ICube à Strasbourg

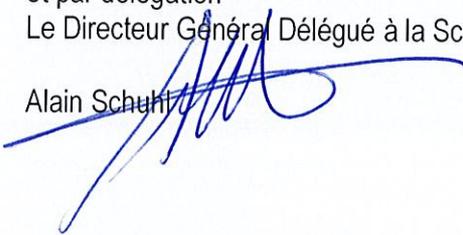
#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 MAI 2019**

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190112INP

Décision portant fin de fonction et de nomination de Mme Geneviève Pourroy en qualité de chargée de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition de la directrice de l'institut de physique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de déléguée scientifique de Mme Geneviève Pourroy.

**Article 2**

Mme Geneviève Pourroy, directrice de recherche de première classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 70% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de l'innovation et du transfert.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Geneviève Pourroy demeure affectée à l'UMR7504 – Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) à Strasbourg Cedex 2.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mai 2019  
Pour le Président-Directeur Général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190115INP

Décision portant nomination de M. Charles Simon en qualité de chargé de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Charles Simon, directeur de recherche de première classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la neutronique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Charles Simon demeure affecté à l'UPR 3228 – Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI) – 25, rue des Martyrs, B.P. 166, 38042 Grenoble Cedex.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mai 2019  
Pour le Président-Directeur Général et par  
délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



## **DEC191039INSB**

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Saadi KHOCHBIN directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5309 intitulée "Institut pour l'Avancée des Biosciences"**

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création de l'unité mixte de recherche n°5309 intitulée « Centre de Recherche Institut Albert Bonniot de Grenoble » et nommant M. Pierre Hainaut, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC162492INSB en date du 14 novembre 2016 portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche susvisée ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin temporairement aux fonctions de M. Pierre Hainaut, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 27 mars 2019.
- II. À compter de cette même date, M. Saadi Khochbin, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mars 2019

Le président-directeur général  
Antoine Petit



## DEC190498INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Laurent Orgéas en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

### DECIDE :

#### Article 1

Monsieur Laurent Orgéas, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille de la directrice adjointe scientifique en charge des thématiques ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique et acoustique, a pour objet de suivre les activités de recherche en matériaux des solides.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Laurent Orgéas demeure affecté au laboratoire Sols, Solides, Structures à Grenoble.

#### Article 2

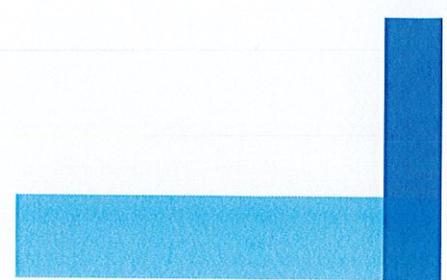
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

22 MAI 2019

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



## **DEC190693INSIS**

Décision portant nomination de Madame Anne-Marie Gué en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

### **DECIDE :**

#### **Article 1**

Madame Anne-Marie Gué, directrice de recherche 1ère classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Anne-Marie Gué demeure affectée à l'UPR8001 – Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes à Toulouse.

#### **Article 2**

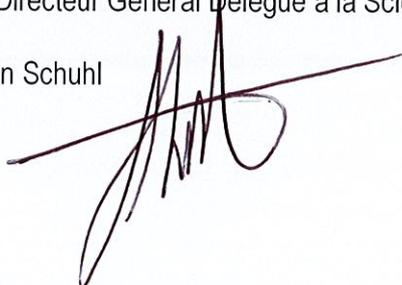
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**22 MAI 2019**

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190114INP

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Marc Sentis en qualité de chargé de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique

**Sur** proposition de la directrice de l'institut de physique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de délégué scientifique de M. Marc Sentis.

**Article 2**

M. Marc Sentis, directeur de recherche de première classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 70% de son temps de travail.

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc Sentis demeure affecté à :  
UMR7341 - Laboratoire Lasers, Plasmas et Procédés Photoniques (LP3) Université d'Aix Marseille - Case 917 - 163  
Avenue de Luminy - 13288 Marseille cedex 09

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mai 2019  
Pour le Président-Directeur Général et par  
délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190110INP

Décision portant nomination de M. Laurent Lellouch en qualité de chargé de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Laurent Lellouch, directeur de recherche de première classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi du calcul et des données scientifiques pour l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent Lellouch demeure affecté à l'UMR 7332 – « Centre de Physique Théorique » (CPT) CNRS – Case 907 – 13288 Marseille Cedex 09.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mai 2019  
Pour le Président-Directeur Général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schul



DEC190109INP

Décision portant fin de fonction et de nomination de Mme Martina Knoop en qualité de chargée de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de déléguée scientifique de Mme Martina Knoop.

**Article 2**

Mme Martina Knoop, directrice de deuxième classe au CNRS est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de Physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 70% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de l'interdisciplinarité, des initiatives transverses, ainsi que l'information scientifique et technique pour l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Martina Knoop demeure affectée à l'UMR 7345 – « Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires » (PIIM) – Université d'Aix Marseille – Campus St Jérôme – case 322 – Avenue Escadrille Normandie-Niemb – 13397 Marseille Cedex 20.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mai 2019  
Pour le Président-Directeur Général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



## DEC190494INSIS

Décision portant nomination de Madame Valérie Deplano en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Madame Valérie Deplano, directrice de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille de la directrice adjointe scientifique en charge des thématiques ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique et acoustique, a pour objet le suivi des activités en bio-ingénierie et bio-mécanique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Valérie Deplano demeure affectée à l'UMR7342 – Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre – IRPHE à Marseille.

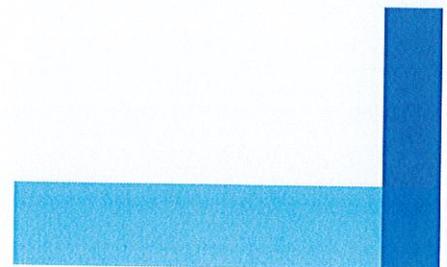
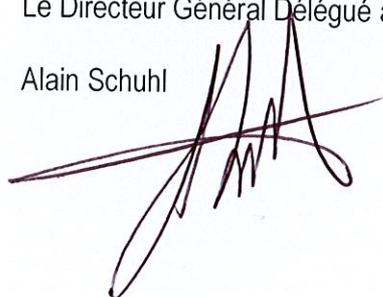
#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 MAI 2019**

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190939INSB

**Décision portant nomination de Mme Muriel Roth aux fonctions de directrice de l'unité propre de service n°3044 intitulée « Baculovirus et Thérapie »****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC142131DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service n°3044 intitulée « Baculovirus et Thérapie » et nommant Mme Martine Cerutti directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Martine Cerutti, directrice de l'unité propre de service susvisée, admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 21 mars 2019 ;

II. À compter de cette même date, Mme Muriel Roth, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité propre de service n°3044 intitulée « Baculovirus et Thérapie », jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 mars 2019

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC190574DR13

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Sandra VAN EXTER assistante de prévention au sein de l'unité 5569 intitulée Hydrosociences Montpellier**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC131583DR13 du 25/04/2013 portant nomination de Mme Sandra VAN EXTER aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

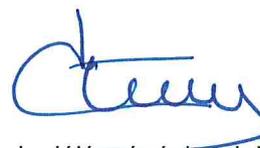
**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Sandra VAN EXTER dans l'unité du CNRS n°5569, à compter du 06/01/2019.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 05/02/2019 ;



Le directeur de l'unité  
Patrick SEYLER



Visa du délégué régional du CNRS  
Jérôme VITRE

DEC191429DR13

**Décision portant nomination de M. Olivier DURANT aux fonctions de Responsable du Système d'Information de la délégation Occitanie Est.**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180338DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Occitanie Est (DR13) notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Olivier DURANT, IR1, est nommé, à compter du 29 avril 2019, Responsable du Système d'Information de la délégation en remplacement de Mme Laurence MANET, appelée à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14 mai 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Jérôme VITRE



## DEC190694INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Fabien Pascal en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

### DECIDE :

#### Article 1

Monsieur Fabien Pascal, professeur des universités, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille du directeur adjoint scientifique en charge des thématiques micro et nano-technologies, micro et nano-systèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique, a pour objet le suivi de l'électronique, des micro et nanotechnologies, la photonique et l'électromagnétisme.

#### Article 2

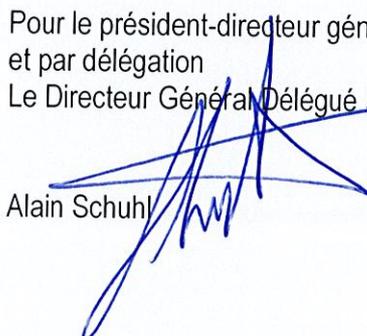
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 MAI 2019

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



## **DEC191057INSB**

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Etienne Schwob, directeur de l'unité mixte de recherche n°5535 intitulée « Institut de génétique moléculaire de Montpellier »**

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5535 intitulée « Institut de génétique moléculaire de Montpellier » et nommant M. Marc Piechaczyk directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC190235INSB en date du 29 janvier 2019 portant nomination de M. Etienne Schwob aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Marc Piechaczyk, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;
- II. Il est mis fin aux fonctions de M. Etienne Schwob, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;
- III. À compter de cette même date, M. Etienne Schwob, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mai 2019

Le président-directeur général  
Antoine Petit



DEC191529DR13

**Décision portant nomination de M. Olivier DURANT aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation<sup>1</sup> Occitanie Est**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC180338DAJ du 25 Janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Occitanie Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Olivier DURANT, IR1, est nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Occitanie Est à compter du 29 Avril 2019.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 24 mai 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> RSS thématique : s'il s'agit d'une nomination au sein d'un Institut ou au sein d'une structure à vocation nationale du CNRS



## DEC190495INSIS

Décision portant nomination de Madame Martine Masbernat en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

### **DECIDE :**

#### **Article 1**

Madame Martine Masbernat, directrice de recherche 1<sup>ère</sup> classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille du directeur adjoint scientifique en charge de la thématique « milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation », a pour objet le suivi des activités scientifiques en génie des procédés.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Martine Masbernat demeure affectée à l'UMR5503 – LGC – Toulouse.

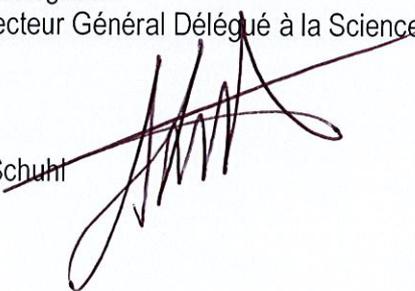
#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 MAI 2019**

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



## DEC191023INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Philippe MAISONGRANDE, et nomination de Monsieur Jean-François CRETAUX aux fonctions de Directeur Adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5566 intitulée « Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales » (LEGOS).

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC15290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5566 intitulée « Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales » (LEGOS) et nommant Monsieur Yves MOREL directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

I. A compter du 11 septembre 2018, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Philippe MAISONGRANDE, Directeur Adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Jean-François CRETAUX, chargé de recherche au CNES, est nommé Directeur Adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2019.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 MAI 2019**

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT



## **DEC191472DR14**

**Décision portant nomination de Mme Aline DUYNLAEGER aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Occitanie-Ouest**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Aline DUYNLAEGER, IECN, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Occitanie-Ouest.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Christophe Giraud



## **DEC191067INSB**

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de Frédéric Saltel, directeur de l'unité mixte de service n°3427 intitulée « Biologie fondamentale et appliquée à la médecine »**

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3427 intitulée « Biologie fondamentale et appliquée à la médecine » et nommant Mme Julie Merville, directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Julie Merville, directrice de l'unité mixte de service susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- II. À compter de cette même date, M. Frédéric Saltel, directeur de recherche à l'Inserm, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mai 2019

Le président-directeur général  
Antoine Petit



## **DEC191363INSB**

Décision portant nomination de M. Jacques BAUDIER en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Jacques Baudier, Directeur de Recherche à l'INSERM, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences Biologiques du CNRS, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 31 décembre 2020 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la responsabilité du pôle International et Europe à l'Institut des Sciences Biologiques.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/05/2019

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

## DEC1910161INSB

Décision portant nomination de Mme Carina PRIP-BUUS en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Carina PRIP-BUUS, Directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences Biologiques, du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 31 décembre 2020 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 24 « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »

Pour l'exercice de cette mission, Mme Carina PRIP-BUUS demeure affectée à l'Institut Cochin (UMR8104) à Paris.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16/04/2019

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



## DEC191011INSB

Décision portant nomination de Mme Delphine DELACOUR en qualité de chargée de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Delphine DELACOUR, Directrice de recherche est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences Biologiques, du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 décembre 2020 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 22 « Biologie cellulaire, développement, évolution-développement »

Pour l'exercice de cette mission, Mme Delphine DELACOUR, demeure affectée à l'Institut Jacques Monod (UMR7592).

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03/04/2019

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC191145INSHS

**Décision portant cessation de fonctions Mme Marion Del Sol et nomination de Mme Isabelle Bosse-Platière, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE).**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) et nommant Mme Marion Del Sol, directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Marion Del Sol, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1<sup>er</sup> aout 2019.

II. A compter de cette même date, Mme Isabelle Bosse-Platière, Professeur à l'Université de Rennes 1, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **9 MAI 2019**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC190108INP

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Greneche en qualité de chargé(e) de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Marc Greneche, directeur de recherche de première classe au CNRS est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer le suivi scientifique des GDR et Fédérations de recherche de l'INP.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc Greneche demeure affecté à l'UMR6283 – Institut des Molécules et Matériaux du Mans (IMMM) – Université du Maine – Avenue Olivier Messiaen – BP 85 – 72085 Le Mans Cedex 9.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mai 2019  
Pour le Président-Directeur Général et par  
délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190117INP

Décision portant nomination de Mme Francine Solal en qualité de chargée de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Francine Solal, professeur des universités de première classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour 50% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des activités des grands instruments de l'Institut de physique.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mai 2019  
Pour le Président-Directeur Général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



## DEC191205INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Fabrice ARDHUIN et nomination de Monsieur Jérôme PAILLET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée « Laboratoire d'océanographie physique et spatiale » (LOPS).

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée « Laboratoire d'océanographie physique et spatiale » (LOPS) et nommant Monsieur Fabrice ARDHUIN directeur de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

I. A compter du 1er juillet 2019, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Fabrice ARDHUIN, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Jérôme PAILLET, Directeur du département Océanographie et Dynamique des Ecosystèmes à l'IFREMER est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2020.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 MAI 2019**

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT



**DEC190689INSIS**

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Gilles Dambrine en qualité de chargé de mission institut (CMI)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de délégué scientifique de Monsieur Gilles Dambrine.

**Article 2**

Monsieur Gilles Dambrine, professeur des universités, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 60% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des partenariats et l'innovation.

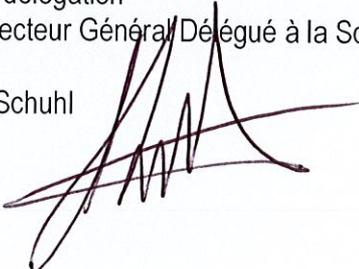
**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 MAI 2019**

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190925INSHS

**Décision portant cessation des fonctions de M. Hervé Leleu, directeur et de MM. Dominique Crié et Stéphane Vigeant, directeurs adjoints, et nomination de M. Etienne Farvaque aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Vanessa Warnier et M. David Crainich aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°9221 intitulée « Lille-Économie Management – LEM ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC150295INSHS en date du 20 février 2015 portant création de l'unité mixte de recherche n°9221 intitulée « Lille-Economie et Management-LEM » ;

**Vu** l'accord des tutelles ;

**Vu** le procès-verbal verbal du Conseil du laboratoire LEM en date du 17 octobre 2017 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, M. Etienne Farvaque, Professeur à l'Université de Lille, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2019 en remplacement de M. Hervé Leleu, démissionnaire.

II. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, Mme Vanessa Warnier, Professeure à l'Université de Lille et M. David Crainich, Chargé de recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2019 en remplacement de MM. Dominique Crié et Stéphane Vigeant, démissionnaires.

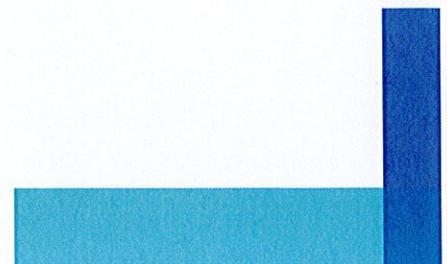
**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le



Le président - directeur général  
Antoine Petit



## DEC191258DAJ

**Décision portant nomination de Mme Bénédicte Samyn-Petit aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Hauts de France (DR18)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1er.** – Mme Bénédicte Samyn-Petit est nommée aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts de France à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

**Article 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 avril 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC191530DR18

**Décision portant nomination de M. Maxime FLAMANT aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Hauts-de-France ;**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC191259DAJ du 30 avril 2019 donnant délégation de signature à Mme Bénédicte SAMYN, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Maxime FLAMANT, IECN, est nommé à compter du 17 juin 2019, responsable du service des ressources humaines de la délégation Hauts-de-France en remplacement de Mme Sabine BLIN, appelée à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 14/06/2019

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim  
Bénédicte SAMYN



DEC191531DR18

**Décision portant nomination de M. Cédric VAUTHEROT aux fonctions de responsable du service prévention et sécurité de la délégation Hauts-de-France ;**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC191259DAJ du 30 avril 2019 donnant délégation de signature à Mme Bénédicte SAMYN, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Cédric VAUTHEROT, IR, est nommé à compter du 1 mai 2019, responsable du service prévention et sécurité de la délégation Hauts-de-France en remplacement de M. Pascal OLIVIER, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 20/05/2019

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim  
Bénédicte SAMYN



## **DEC191526PDT**

### **Décision portant nomination de Mme Martine Regert aux fonctions de chargé de mission**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Martine Regert, Directrice de recherche de 1<sup>ère</sup> classe est nommée chargée de mission auprès du président-directeur général pour assurer, au bénéfice de la recherche française, une fonction d'animation des différentes initiatives de recherche liées à la Cathédrale Notre-Dame de Paris au sein du « chantier CNRS Notre-Dame » du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet de coordonner les travaux des équipes de recherche CNRS travaillant dans divers domaines scientifiques, d'identifier les besoins pour la conservation et la restauration en termes de science et de technologie, et de développer des études dans des thématiques plus larges liées au monument et à la façon dont l'événement a été ressenti par la société. Il s'agira de travailler en étroite relation avec les ministères, institutions et autres entités, comme l'association des scientifiques au service de la restauration de Notre Dame en identifiant les thématiques prioritaires et au besoin en participant à la mise en place d'éventuels moyens de financements.

Pour l'exercice de cette mission Mme Martine Regert demeure affecté à l'UMR7264

##### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/05/2019

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



DEC190118INP

Décision portant nomination de M. Jean-Sébastien Tanzilli en qualité de chargé de mission institut (CMI).

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition de la directrice de l'Institut de Physique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Sébastien Tanzilli, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de Physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'Ingénierie Quantique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Sébastien Tanzilli demeure affecté à l'UMR7010 – Institut de physique de Nice (INPHYNI) – Parc Valrose – 28 Avenue Valrose – 06108 Nice Cedex 2

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 mai 2019  
Pour le Président-Directeur Général et par  
délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



## DEC191365DAJ

**Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Lionel Maurel aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSHS**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC172877DAJ du 24 octobre 2017 portant fin de fonctions et nomination de M. Didier Torny aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**Vu** la décision DEC171700DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DECIDE :**

**Article 1er.** – A sa demande, il est mis fin aux fonctions de M. Didier Torny, directeur adjoint scientifique de l'INSHS en charge du suivi de l'IST et des réseaux, à compter du 30 novembre 2018.

**Article 2.** – A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, M. Lionel Maurel est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSHS en charge du suivi de l'IST et des réseaux.

**Article 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mai 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC191262DAJ

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Moullet, directeur des relations avec les entreprises par intérim (DRE)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111543 du 20 juillet 2011 portant nomination de M. Pierre Roy aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle « Réseaux et Eco-Systèmes d'Innovation » ;

**Vu** la décision DEC171817DAJ du 17 juillet 2017 portant fin de fonction et nomination de Mme Anne-Francoise Duval aux fonctions d'adjointe à la directrice en charge du Pôle des affaires administratives à la DIRE ;

**Vu** la décision DEC191261DAJ portant nomination de M. Jean-Luc Moullet aux fonctions de directeur des relations avec les entreprises par intérim ;

**DECIDE :**

**Art. 1er.** - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Jean-Luc Moullet, directeur des relations avec les entreprises par intérim, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS :

- les conventions de recherche comportant des clauses de valorisation particulières et les accords de licence ;
- les actes relatifs au dépôt et à l'extension des brevets ;
- les décisions relatives à des actions de valorisation (stages, bourses, fond de valorisation, actions thématiques programmées, transfert de technologie ...) ;
- les conventions fixant les règles relatives à la copropriété et à l'exploitation des brevets, logiciels et savoir-faire ;
- les actes de cession de brevet, logiciel, savoir-faire ou de parts de copropriété de brevet, logiciel, savoir-faire d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 euros ;
- tous actes relatifs aux créances détenues par le CNRS sur les sociétés innovantes, et notamment leurs cessions, d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 euros ;
- les actes relatifs aux aides octroyées par BPI France, dont le remboursement est d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 100 000 euros.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Moullet, directeur des relations avec les entreprises par intérim, délégation est donnée à Mme Anne-Francoise Duval, adjointe au directeur, responsable du Pôle des affaires administratives, et à M. Pierre Roy, directeur adjoint chargé de la coordination générale et responsable

du Pôle Science et Innovation, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, toutes conventions, actes et décisions ou documents visés dans l'article 1er, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mai 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC191463DAJ

**Décision portant modification de la décision DEC183224DAJ modifiée portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC183221DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Hugues de la Giraudière aux fonctions de directeur des ressources humaines ;

**Vu** la décision DEC183224DAJ du 21 décembre 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH) ;

**Vu** la décision DEC191462DAJ portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs (DDCS) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 3 est modifié comme suit :

- « *En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines et de Mme Isabelle Longin, directrice adjointe, délégation est donnée à : - Mme Muriel Sinanidès, directrice déléguée aux cadres supérieurs par intérim;* » sont supprimés les termes suivants : « *par intérim* ».

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 mai 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



## DEC191428DAJ

**Décision portant délégation de signature à M. Xavier Morise, directeur du Bureau du CNRS à Washington**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC181644DERCI du 29 mai 2018 portant renouvellement de M. Xavier Morise aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington ;

**Vu** le projet de convention de création du Laboratoire International Associé « Pratiques informelles du politique » (LIA PRINCIPE) conclue entre le CNRS, l'Université de Lille et l'Université de Montréal ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Xavier Morise, directeur du Bureau du CNRS à Washington, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, la convention de création du Laboratoire International Associé « Pratiques informelles du politique » (LIA PRINCIPE).

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 mai 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



## **DEC191393DR01**

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain Dieckhoff, directeur de l'UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7050, intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI), dont le directeur est Monsieur Alain Dieckhoff ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Alain Dieckhoff, directeur de l'UMR7050, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain Dieckhoff, délégation de signature est donnée à Madame Ewa Kulesza, ingénieur d'études, et à Madame Basma Daouadi Guinefollau, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n°DEC170340DR01 du 20 février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> avril 2017

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC171033DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Renato MONTEIRO, directeur de l'unité ERL8252 intitulée « Centre de recherche sur l'inflammation », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> Avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC151577DASTR du 15 juillet 2015 portant modification de rattachement de l'unité ERL 8252 intitulée « Centre de recherche sur l'inflammation » dont le directeur est Monsieur Renato MONTEIRO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Renato MONTEIRO, directeur de l'ERL8252, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de



Délégation Paris-Villejuif

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Renato MONTEIRO, délégation de signature est donnée à Madame Margot SAUVADET, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision DEC170306DR01 du 1<sup>er</sup> février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> avril 2017

La déléguée régionale  
Clarisse LEFORT-DAVID



---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171043DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe LOUBATON, directeur de la FR3522 intitulée « Fédération de recherche Bézout », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de la FR3522, intitulée « Fédération de recherche Bézout », dont le directeur est Philippe LOUBATON ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Philippe LOUBATON, directeur de la FR3522, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LOUBATON, délégation de signature est donnée à Madame Hajer BAHOURI, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision DEC171239DR01 du 1<sup>er</sup> février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

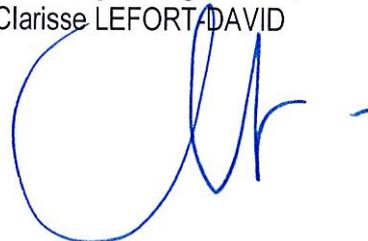
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> avril 2017

La déléguée régionale  
Clarisse LEFORT-DAVID



---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171232DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Christine CHAPPARD, directrice de la FR3616 intitulée imagerie X, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> février jusqu'au 31 mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de la FR3616, intitulée imagerie X, dont la directrice est Madame Christine CHAPPARD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Christine CHAPPARD, directeur de la FR3616, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

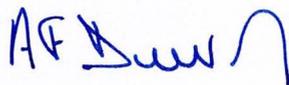
### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> février 2017



La déléguée régionale par intérim  
Anne-Françoise Duval

DEC171050DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Anouk BARBEROUSSE, directrice de l'unité FRE3593 intitulée Sciences, Normes, Décision (SND), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> Avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC161219DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité FRE3593 intitulée « Sciences, Normes, Décision (SND) » dont la directrice est Madame Anouk BARBEROUSSE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Anouk BARBEROUSSE, directrice de la FRE3593, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de



Délégation Paris-Villejuif

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anouk BARBEROUSSE, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine Noël, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

#### **Article 3**

La décision DEC170327DR01 du 1<sup>er</sup> février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> avril 2017

La déléguée régionale  
Clarisse LEFORT-DAVID



---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171232DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Christine CHAPPARD, directrice de la FR3616 intitulée imagerie X, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> février jusqu'au 31 mars 2017 ;
- Vu** la décision DEC133023DGDS du 20 décembre 2013 portant création de la FR3616, intitulée imagerie X, dont la directrice est Madame Christine CHAPPARD ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Christine CHAPPARD, directeur de la FR3616, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

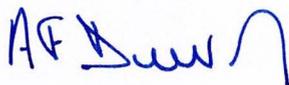
### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> février 2017



La déléguée régionale par intérim  
Anne-Françoise Duval

DEC171246DR01

**Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif, aux responsables de service de la délégation**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC151173DAJ du 15 juillet 2015 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif ;

**Vu** la décision DEC151497DAJ du 15 juillet 2015 nommant Monsieur Eric CHAREYRE aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif, chargé du service mutualisé ;

**Vu** la décision DEC151537DR01 du 15 juillet 2015 nommant Madame Cécile AIT-KACI aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Paris-Villejuif ;

**Vu** la décision DEC162584DR01 du 18 novembre 2016 nommant Monsieur Olivier GAUTIER aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Paris-Villejuif ;

**Vu** la décision DEC151569DR01 du 15 juillet 2015 nommant Monsieur Jean-Marc GILLION aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Paris-Villejuif ;

**DECIDE :**

**Article 1**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif, délégation est donnée à Madame Anne-Françoise DUVAL, adjointe à la déléguée régionale de la



Délégation Paris-Villejuif

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

circonscription Paris-Villejuif, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse LEFORT-DAVID, et de Madame Anne-Françoise DUVAL, délégation est donnée à Monsieur Eric CHAREYRE, adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif, chargé du service mutualisé, à l'effet de signer tous actes visés à l'article 1.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse LEFORT-DAVID, de Madame Anne-Françoise Duval et de Monsieur Eric CHAREYRE, délégation est donnée à Madame Cécile AIT-KACI, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Paris-Villejuif, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement, de Madame Clarisse LEFORT-DAVID, de Madame Anne-Françoise DUVAL, de Monsieur Eric CHAREYRE, de Madame Cécile AIT-KACI, délégation est donnée à Monsieur Olivier GAUTIER, responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Paris-Villejuif, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse LEFORT-DAVID, de Madame Anne-Françoise DUVAL, de Monsieur Eric CHAREYRE, de Madame Cécile AIT-KACI et de Monsieur Olivier GAUTIER, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc GILLION, responsable du service technique et logistique de la délégation Paris-Villejuif, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

### **Article 6**

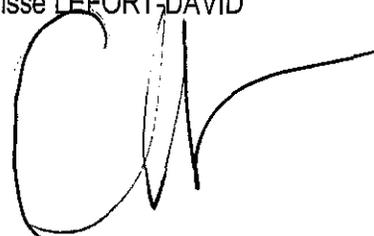
Cette décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 en remplacement de la décision DEC170780DR01 du 1<sup>er</sup> février 2017, qui est abrogée.

### **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> avril 2017

La Déléguée régionale  
Clarisse LEFORT-DAVID



DEC172419DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SCOAZEC, directeur de l'UMS3655 intitulée « Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMS3655, intitulée « Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse », dont le directeur est Monsieur Jean-Yves SCOAZEC ;

## DECIDE :

### Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves SCOAZEC, directeur de l'UMS3655, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves SCOAZEC, délégation de signature est donnée à Madame Karelia LIPSON, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

## Article 3

La décision DEC170435DR01 du 1<sup>er</sup> février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

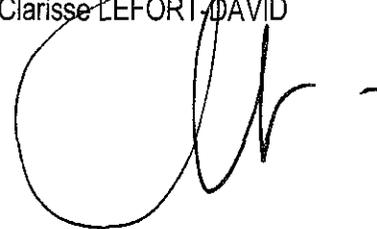
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> avril 2017

La déléguée régionale  
Clarisse LEFORT-DAVID



<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

## DEC191326DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Karam Sam, directeur de l'UMR8205 intitulée « Laboratoire Navier » (NAVIER), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8205 intitulée « Laboratoire Navier » (Navier), dont le directeur est Monsieur Karam Sab ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Karam Sab, directeur de l'UMR8205, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Karam Sab, délégation de signature est donnée à Monsieur François Chevoir, chercheur, et à Madame Virginia Frey ingénieur d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC171146DR01 du 1<sup>er</sup> avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> avril 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

## DEC171198DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Sylvio Hermann De Franceschi, directeur de l'unité UMR8584 « Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes » (LEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8584 intitulée « Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes » (LEM), dont le directeur est Monsieur Sylvio Hermann De Franceschi ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Sylvio Hermann De Franceschi, directeur de l'UMR8584, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvio Hermann De Franceschi, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel Hurel, directeur de recherche, à Madame Brigitte Tambrun-Krasker, directrice de recherche, et à Madame Félicia Yuste, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC171188DR0I du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

## DEC190607DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Cécile Roudeau, directrice de l'UMR8225 intitulée « Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones » (LARCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8225, intitulée « Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones » dont le Directeur est Monsieur François Brunet

**Vu** la décision DEC191004INSHS du 1er avril 2019 portant modification de la décision collective DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 concernant la direction de l'UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA), dont la directrice est Madame Cécile Roudeau, et la directrice adjointe est Madame Clarisse Berthezene.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Cécile Roudeau, directrice de l'UMR8225, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile Roudeau, délégation de signature est donnée à Madame Clarisse Berthezene, professeur, et à Monsieur Jean-Marie Boeglin, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC171155DR01 du 1<sup>er</sup> avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

## DEC191424DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck Lecocq, directeur de l'UMR8568 intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement » (CIRED), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8568 intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement » (CIRED), dont le directeur est Monsieur Franck Lecocq ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Franck Lecocq, directeur de l'UMR8568, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck Lecocq, délégation de signature est donnée à Monsieur Naceur Chabane, ingénieur de recherche hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC171186DR01 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

## DEC191431DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain Dieckhoff, directeur de l'UMR7050 intitulée « Centre de recherches internationales » (CERI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7050 intitulée «Centre de recherches internationales» (CERI), dont le directeur est Monsieur Alain Dieckhoff ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Alain Dieckhoff, directeur de l'UMR7050, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain Dieckhoff, délégation de signature est donnée à Madame Ewa Kulesza, ingénieur d'études, et à Madame Basma Daouadi Guinnefollau, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC191393DR01 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

## DEC191310DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Catherine Bourgain, directrice de l'UMR8211 intitulée « Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société » (CERMES 3), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8211 intitulée « Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société » (CERMES 3), dont la directrice est Madame Catherine Bourgain ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Catherine Bourgain, directrice de l'UMR8211, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine Bourgain, délégation de signature est donnée à Madame Soraya Boudia, professeur des universités, à Monsieur Maurice Cassier, directeur de recherche, à Madame Aude Beliard, maître de conférences des universités et Monsieur Jean-Guy Gay, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC171152DR01 du 1<sup>er</sup> avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

## DEC191400DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Thierry Heidmann, directeur de l'UMR9196 intitulée « Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC171207DR01 du 1er avril 2017 portant création de l'UMR9196 intitulée « Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux », dont le directeur est Monsieur Thierry Heidmann;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry Heidmann, directeur de l'UMR9196, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Heidmann, délégation de signature est donnée à Madame Seila Chap, technicienne de classe exceptionnelle, à l'effet de signer les actes relevant de la certification du service fait du laboratoire.

## **Article 3**

La décision n° DEC171207DR01 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> avril 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

## DEC191409DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Frédérique Bassino, directrice de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN), dont la directrice est Madame Frédérique Bassino ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Frédérique Bassino, directrice de l'UMR7030, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique Bassino, délégation de signature est donnée à Madame Laure Petrucci, professeure de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC180904DR01 du 1er janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

**DEC191325DR04**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2010 intitulée TEFOR**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181905DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2019, de l'unité UMS2010, intitulée « TEFOR », dont le directeur est Monsieur Jean-Stéphane JOLY ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Emilien-Pierre AFFATICATI, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emilien-Pierre AFFATICATI, délégation est donnée à Madame Johanna DJIAN, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mai 2019

Le directeur d'unité  
Monsieur Jean-Stéphane JOLY

Monsieur Emilien-Pierre AFFATICATI

Madame Johanna DJIAN

**DEC191324DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Stéphane JOLY*, directeur de l'unité *UMS2010* intitulée *TEFOR*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC181905DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2019, de l'unité UMS2010, intitulée « TEFOR », dont le directeur est Monsieur Jean-Stéphane JOLY ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Stéphane JOLY, directeur de l'unité UMS2010, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Stéphane JOLY, délégation de signature est donnée à Monsieur Emilien-Pierre AFFATICATI, ingénieur de recherche, et Madame Johanna DJIAN, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision DEC190518DR04 du 01/01/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mai 2019

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Jean-Stéphane JOLY

Monsieur Emilien-Pierre AFFATICATI

Madame Johanna DJIAN

**DEC191323DR04**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8214 intitulée Institut des sciences moléculaires d'Orsay**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8214, intitulée « Institut des sciences moléculaires d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Bernard BOURGUIGNON ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marie-Pierre FONTAINE AUPART, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre FONTAINE AUPART, délégation est donnée à Madame Véronique CHAGUE, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre FONTAINE AUPART et de Madame Véronique CHAGUE, délégation est donnée à Madame Sophie OLIVIERO, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mai 2019

Le directeur d'unité  
Monsieur Bernard BOURGUIGNON

Madame Marie-Pierre FONTAINE AUPART

Madame Véronique CHAGUE

Madame Sophie OLIVIERO

**DEC191322DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Bernard BOURGUIGNON*, directeur de l'unité *UMR8214* intitulée *Institut des sciences moléculaires d'Orsay*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8214, intitulée « Institut des sciences moléculaires d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Bernard BOURGUIGNON ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Bernard BOURGUIGNON, directeur de l'unité UMR8214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard BOURGUIGNON, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre FONTAINE AUPART, directrice de recherche, Madame Véronique CHAGUE, ingénieure de recherche, et Madame Sophie OLIVIERO, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision DEC182268DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mai 2019

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Bernard BOURGUIGNON

Madame Marie-Pierre FONTAINE AUPART

Madame Véronique CHAGUE

Madame Sophie OLIVIERO

**DEC191219DR04**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7638, intitulée « Laboratoire Leprince-Ringuet », dont le directeur est Monsieur Jean-Claude BRIENT ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pascal PAGANINI, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal PAGANINI, délégation est donnée à Monsieur Marc ANDUZE, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mai 2019

Le directeur d'unité  
Monsieur Jean-Claude BRIENT

Monsieur Pascal PAGANINI

Monsieur Marc ANDUZE

**DEC191218DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Claude BRIENT*, directeur de l'unité UMR7638 intitulée *Laboratoire Leprince-Ringuet*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7638, intitulée « Laboratoire Leprince-Ringuet », dont le directeur est Monsieur Jean-Claude BRIENT ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude BRIENT, directeur de l'unité UMR7638, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude BRIENT, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal PAGANINI, directeur de recherche, et Monsieur Marc ANDUZE, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision DEC182223DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mai 2019

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Jean-Claude BRIENT

Monsieur Pascal PAGANINI

Monsieur Marc ANDUZE

**DEC191171DR04**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8537 intitulée Laboratoire de photonique quantique et moléculaire**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8537, intitulée « Laboratoire de photonique quantique et moléculaire », dont le directeur est Madame Isabelle RAK ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Sylvie JABINET, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> avril 2019

Le directeur d'unité  
Madame Isabelle RAK

Madame Sylvie JABINET

**DEC191170DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Madame Isabelle RAK*, directeur de l'unité *UMR8537* intitulée *Laboratoire de photonique quantique et moléculaire*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8537, intitulée « Laboratoire de photonique quantique et moléculaire », dont le directeur est Madame Isabelle RAK ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Isabelle RAK, directeur de l'unité UMR8537, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle RAK, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie JABINET, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision DEC182277DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> avril 2019

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Isabelle RAK

Madame Sylvie JABINET

**DEC190864DR04**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142128DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3683, intitulée « Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay » ;

**Vu** la décision DEC183111INSHS nommant Monsieur André TORRE directeur de l'unité à compter du 01/01/2019 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Géraldine THOUVAY, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> février 2019

Le directeur d'unité  
Monsieur André TORRE

Madame Géraldine THOUVAY



**DEC190889DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Nicolas VIEILLE*, directeur de l'unité *GDR2932* intitulée *Théorie des jeux : "modélisation mathématique et applications"*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPIILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC151307DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2016, de l'unité GDR2932, intitulée « Théorie des jeux : "modélisation mathématique et applications" », dont le directeur est Monsieur Nicolas VIEILLE ;

**DÉCIDE :****Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas VIEILLE, directeur de l'unité GDR2932, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> mars 2019

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

Monsieur Nicolas VIEILLE

**DEC190863DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur André TORRE*, directeur de l'unité *USR3683* intitulée *Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC142128DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3683, intitulée « Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay » ;

**Vu** la décision DEC183111INSHS nommant Monsieur André TORRE directeur de l'unité à compter du 01/01/2019 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur André TORRE, directeur de l'unité USR3683, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André TORRE, délégation de signature est donnée à Madame Géraldine THOUVAY, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision DEC182337DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> février 2019

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur André TORRE

Madame Géraldine THOUVAY

DEC182777DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR2000 intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio)**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio), dont la directrice est Mme Julia Chamot-Rooke ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 novembre 2018

La directrice d'unité  
Julia Chamot-Rooke

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

DEC182770DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3691 intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142120DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR3691, intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique, dont la directrice est Mme Sandrine Etienne-Manneville ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 novembre 2018

La directrice d'unité  
Sandrine Etienne-Manneville

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

DEC182893DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Félix Rey, directeur de l'unité UMR3569 intitulée Virologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR3569, intitulée Virologie, dont le directeur est Félix Rey ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Félix Rey, directeur de l'unité UMR3569, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Félix Rey, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC141613DR05 du 6 juin 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 novembre 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC182894DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3569 intitulée Virologie**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR3569, intitulée Virologie, dont le directeur est Félix Rey ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 novembre 2018

Le directeur d'unité  
Félix REY

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

DEC182703DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Hilde DE REUSE, directrice de l'unité ERL6002 intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC161228DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité ERL6002, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, dont la directrice est Mme Hilde DE REUSE ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Hilde DE REUSE, directrice de l'unité ERL6002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hilde DE REUSE, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC173039DR05 du 20 novembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 novembre 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC182704DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL6002 intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161228DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité ERL6002, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, dont la directrice est Mme Hilde DE REUSE ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 novembre 2018

La directrice d'unité  
Hilde DE REUSE

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

DEC182714DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Marc Delarue, directeur de l'unité UMR3528 intitulée Biologie moléculaire structurale et processus infectieux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR3528, intitulée Biologie moléculaire structurale et processus infectieux, dont le directeur est M. Marc Delarue ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Marc Delarue, directeur de l'unité UMR3528, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Delarue, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC172824DR05 du 17 octobre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 novembre 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC182717DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Alain Jacquier, directeur de l'unité UMR3525 intitulée Génétique des génomes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité 3525, intitulée Génétique des génomes, dont le directeur est M. Alain Jacquier ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Alain Jacquier, directeur de l'unité UMR3525, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Jacquier, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC172819DR05 du 16 octobre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 novembre 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC182719DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3525 intitulée Génétique des génomes**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3525, intitulée Génétique des génomes, dont le directeur est M. Alain Jacquier ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 novembre 2018

Le directeur d'unité  
Alain Jacquier

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

DEC182720DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3528 intitulée Biologie moléculaire structurale et processus infectieux**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3528, intitulée Biologie moléculaire structurale et processus infectieux, dont le directeur est M. Marc Delarue ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 novembre 2018

Le directeur d'unité  
Marc Delarue

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

DEC182721DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Lluis Quintana-Murci, directeur de l'unité UMR2000 intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC171278DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR2000, intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS), dont le directeur est M. Lluis Quintana-Murci ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Lluis Quintana-Murci, directeur de l'unité UMR2000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lluís Quintana-Murci, délégation de signature est donnée à Mme Hélène Quach, IR, Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 180258DR05 du 17 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 novembre 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC182722DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Quach, Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR2000 intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS)**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171278DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR2000, intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS), dont le directeur est M. Lluis Quintana-Murci ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Hélène Quach, IR, Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 novembre 2018

Le directeur d'unité  
Lluis Quintana-Murci

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

DEC182763DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Artur Scherf, directeur de l'unité ERL9195 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC142130DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité ERL9195, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite, dont le directeur est M. Artur Scherf ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Artur Scherf, directeur de l'unité ERL9195, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Artur Scherf, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et Mme Anne Cozanet, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC172817DR05 du 16 octobre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 novembre 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC182765DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, Mme Catherine Houy-Lemaire, et Mme Anne Cozanet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL9195 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142130DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité ERL9195, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite, dont le directeur est M. Artur Scherf ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et Mme Anne Cozanet, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 novembre 2018

Le directeur d'unité  
Artur Scherf

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

DEC182766DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3571, intitulée Gènes synapses et cognition, dont le directeur est Pierre-Marie Lledo ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR3571, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Marie Lledo, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Kmihi, IE, Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et Mme Frédérique Bouchot, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC172831DR05 du 17 octobre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 novembre 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC182767DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Kmihi, Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, Mme Catherine Houy-Lemaire, et Mme Frédérique Bouchot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3571, intitulée Gènes, synapses et cognition, dont le directeur est M. Pierre-Marie Lledo ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Kmihi, IE, Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et Mme Frédérique Bouchot, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 novembre 2018

Le directeur d'unité  
Pierre-Marie Lledo

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

DEC182769DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Etienne-Manneville, directrice de l'unité UMR3691 intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC142120DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR3691, intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique, dont la directrice est Mme Sandrine Etienne-Manneville ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Sandrine Etienne-Manneville, directrice de l'unité UMR3691, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Etienne-Manneville, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC172834DR05 du 18 octobre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 novembre 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC182776DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Julia Chamot-Rooke, directrice de l'unité USR2000 intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio), dont la directrice est Mme Julia Chamot-Rooke ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Julia Chamot-Rooke, directrice de l'unité USR2000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julia Chamot-Rooke, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180535DR05 du 1<sup>er</sup> février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 novembre 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC190955DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Angèle Benard, Mme Marie-Agnès Dillies, Mme Mélanie Ridel, Mme Marie-Pierre Landete, et Mme Catherine Houy-Lemaire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3756 intitulée Centre de Bioinformatique, Biostatistique et Biologie Intégrative (C3BI)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151302DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité USR3756, intitulée Centre de Bioinformatique, Biostatistique et Biologie Intégrative (C3BI), dont le directeur est Olivier Gascuel ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Angèle Benard, IR, Mme Marie-Agnès Dillies, IR, Mme Mélanie Ridel, T, Mme Marie-Pierre Landete, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 mars 2019

Le directeur d'unité  
Olivier Gascuel

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

## DEC191270DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Claudine Colon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoires d'études spatiales et d'instrumentation astrophysique (LESIA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8109, intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation astrophysique (LESIA), dont le directeur est M. Vincent Coudé du Foresto ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Claudine Colon, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 avril 2019

Le directeur d'unité  
Vincent Coudé du Foresto

CNRS  
Délégation Ile-de-France Meudon  
1 place Aristide Briand  
92195 Cedex  
T. 01 45 07 50 50  
[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190954DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier Gascuel, directeur de l'unité USR3756 intitulée Centre de Bioinformatique, Biostatistique et Biologie Intégrative (C3BI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC151302DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité USR3756 intitulée Centre de Bioinformatique, Biostatistique et Biologie Intégrative (C3BI), dont le directeur est Olivier Gascuel ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Olivier Gascuel, directeur de l'unité USR3756, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Ile-de-France  
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50  
F. 01 45 07 53 35

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Gascuel, délégation de signature est donnée à Mme Angèle Benard, IR, Mme Marie-Agnès Dillies, IR, Mme Mélanie Ridet, T, Mme Marie-Pierre Landete, IE, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC182126DR05 du 12 septembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 mars 2019

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

## **DEC191268DR05**

**Décision portant délégation de signature à M. Vincent Coudé du Foresto, directeur de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8109, intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA), dont le directeur est M. Vincent Coudé du Foresto ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vincent Coudé du Foresto, directeur de l'unité UMR8109, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Coudé du Foresto, délégation de signature est donnée à Mme Carine Briand, AST, M. Anthony Boccaletti, CR, Mme Claudine Colon, IE, et M. Jean-Tristan Buey, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n° DEC142082DR05 du 5 août 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 avril 2019

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**CNRS**  
**Délégation Ile-de-France Meudon**  
1 place Aristide Briand  
92195 Meudon Cedex  
T. 01 45 07 50 50  
[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)



DEC190141DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Francesca Musiani, et Mme Céline Vaslin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2000 intitulée Internet et société**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181906DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UPR2000, intitulée Internet et société, dont la directrice est Mme Mélanie Dulong de Rosnay ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Francesca Musiani, CR, et Mme Céline Vaslin, IE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

La directrice d'unité  
Mélanie Dulong de Rosnay

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## DEC191403DAJ

**Décision portant délégation de signature à Mme Jocelyne Dias, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est (DR06)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

**Vu** la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC172809DR06 du 13 octobre 2017 portant nomination de Mme Caroline François aux fonctions de responsable par intérim du service des ressources humaines de la délégation Centre-Est ;

**Vu** la décision DEC191402DAJ portant nomination de Mme Jocelyne Dias aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est ;

**Vu** l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à Mme Jocelyne Dias, déléguée régionale par intérim, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

### **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;

- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

### 1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les règlements de copropriété entre des copropriétaires actionnaires d'une même SATT et/ou partenaires conventionnés de la SATT, dans le cas où un modèle de règlement de copropriété a été négocié et validé par la DRE ;
- les licences exclusives concédées à une SATT par le CNRS agissant en tant que mandataire unique, dans le cas où une licence type a été négociée et validée par la DRE ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;

- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA).

#### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

#### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

#### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne Dias, déléguée régionale par intérim, délégation est donnée à Mme Caroline François, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés aux articles 1, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1. de la présente décision.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mai 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC191175DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Dragi Karevski et Mme Séverine Bonemberger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théorique**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 12/21/2017 portant création de l'unité l'unité UMR7019, intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théorique, dont le directeur est Xavier ASSFLELD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. **Dragi Karevski**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dragi Karevski, Professeur et directeur adjoint, délégation est donnée à Mme **Séverine Bonemberger**, TCS et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 15 avril /2019

le directeur d'unité  
Xavier

ASSFLELD

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191174DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Xavier ASSFLELD, directeur de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théorique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7019, intitulée LPCT, dont le directeur est Xavier ASSFLELD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Xavier ASSFLELD, directeur de l'unité UMR7019, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

---

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Xavier ASSFLELD**, délégation de signature est donnée à **M. Dragi Karevski, Professeur et directeur adjoint, Mme Séverine Bonenberger, TCS et responsable administrative**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°**DEC180589DR06** du 02 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 15 avril 2019

La déléguée régionale  
Muriel Sinanidès

## **DEC191107DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Joël VAN BAELEN, directeur de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6016, intitulée Laboratoire de météorologie physique, dont le directeur est M. Joël VAN BAELEN ;

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à M. Joël VAN BAELEN, directeur de l'unité UMR6016, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 <sup>1</sup> susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël VAN BAELEN, délégation de signature est donnée à Monsieur Alfons Schwarzenboeck, Directeur adjoint et Madame Françoise Vadot, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision n° DEC141891DR07 du 1er Juillet 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er mai 2019

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

## **DEC191257DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Alexandre BEC, directeur de l'unité GDR3716 intitulée Groupe de Recherche en Ecologie Trophique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014, portant création de l'unité GDR3716, intitulée Groupe de Recherche en Ecologie Trophique, dont le directeur est M. Alexandre BEC ;

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à M. Alexandre BEC, directeur de l'unité GDR3716, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 <sup>1</sup> susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BEC, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie FRUQUIERE, Assistante Ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision n° DEC150825DR07 du 1er janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er mai 2019

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

## DEC191360DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** les statuts de l'association « LyonBiopôle » régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes relatifs à l'adhésion du CNRS à l'association « LyonBiopôle » au titre de l'année 2019.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mai 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



## **DEC191460DR07**

***Décision portant délégation de signature à Mme Patricia LAMBERT, directrice par intérim de l'unité UMS3773 intitulée Le Laboratoire de l'éducation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **LE DELEGUE REGIONAL**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

**Vu** la décision DEC152861INSHS du 5 janvier 2016, portant création de l'unité UMS3773, intitulée Le Laboratoire de l'éducation;

**Vu** la décision DEC190956INSHS du 29 Avril 2019 portant nomination de Mme Patricia LAMBERT , directrice par intérim;

## Article 1er

Délégation est donnée à Mme Patricia LAMBERT, directrice par intérim de l'unité UMS3773, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1· les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 <sup>1</sup> susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2· les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3· les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia LAMBERT, délégation de signature est donnée à Madame Alexia Puzenat, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er

## Article 3

La décision n° DEC190882DR07 du 1er mars 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision qui prend effet au 1er Mars 2019 sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 mai 2019

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

## **DEC191540DR07**

***Décision portant délégation de signature à Mme Martine MEUNIER, directrice de l'unité GDR2003 intitulée Recherche biomédicale française en immunologie, infectiologie et neuroscience, et primates non-humains, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161233DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité GDR2003, intitulée Recherche biomédicale française en immunologie, infectiologie et neuroscience, et primates non-humains, dont la directrice est Mme Martine MEUNIER ;

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à Mme Martine MEUNIER, directrice de l'unité GDR2003, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 <sup>1</sup> susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine MEUNIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel PROCYK, directeur adjoint et Florence LEGER, assistante ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision n° DEC170211DR07 du 1er janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 mai 2019

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC190092DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Marion BLIN adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic HAMON, délégué régional de la délégation Centre limousin Poitou-Charentes**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC160689DAJ du 23 mars 2016 nommant Mme Marion BLIN adjointe au délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes.

**Vu** la décision DEC180118DR08 du 11 janvier 2018 nommant Mme Fatiha OUARDAD aux fonctions de responsable de la Cellule mutualisée de gestion de la délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes, délégation est donnée à Mme Marion BLIN, Adjointe au délégué régional, Ingénieure de recherche, à l'effet de signer, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic HAMON et de Mme Marion BLIN, délégation est donnée à Mme Fatiha OUARDAD, Assistante ingénieure, Responsable de la Cellule de gestion mutualisée, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>

**Article 3**

La décision n° DEC180689DR08 du 12 février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 4 janvier 2019

Ludovic HAMON  
Délégué régional

**DEC191152DR08**

**Décision portant délégation de signature à M. Dominique BAILLARGEAT, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT.

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UMR7252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BAILLARGEAT, la délégation de signature est donnée à :

- FORESTIER Alice, Attachée d'Administration de l'Etat
- BILA Stéphane, Directeur de Recherche 2ème classe
- RATIER Bernard, Professeur des Universités 1ère Classe
- CANCES Jean-Pierre, Professeur des Universités 2ème Classe
- ROY Philippe, Directeur de Recherche 2ème classe
- ADLY Samir, Professeur des Universités 1ère Classe
- MERILLOU Stéphane, Professeur des Universités 2ème Classe
- CARRE Philippe, Professeur des Universités 2ème Classe
- MERIGAUD Françoise, Assistante ingénieure

aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC190616DR08 du 7 février 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> avril 2019.

Fait à Orléans, le 10 avril 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC190237DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-France ROUILLER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire – Limousin (MATV2L)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3469 intitulée Matériaux Val de Loire – Limousin (MATV2L), dont le directeur est M. Patrick SIMON.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-France ROUILLER, gestionnaire financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France ROUILLER, délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, gestionnaire financière aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France ROUILLER et de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée à Mme Nadège PERRIER, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 janvier 2019

Le directeur d'unité  
Patrick SIMON

DEC190242DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry MAGALLON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7247 intitulée Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7247, intitulée Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC), dont le directeur est M. Florian GUILLOU.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry MAGALLON, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MAGALLON, délégation est donnée à Mme Odile PETIT, Directeur d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nouzilly, le 14 janvier 2019

Le directeur d'unité  
Florian GUILLOU

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191407DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Valérie QUESNIAUX RYFFEL, directrice de l'unité UMR7355 intitulée Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires (INEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7355, intitulée Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires (INEM), dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX-RYFFEL.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Mme Valérie QUESNIAUX RYFFEL, directrice de l'unité UMR7355, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie QUESNIAUX RYFFEL, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COUILLIN, Directrice Adjointe et Responsable d'équipe à M. Stéphane MORTAUD, Responsable d'équipe, à M. Sylvain BRIAULT, Responsable d'équipe, et à Mme Elisabeth DIAS, gestionnaire financière aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC190068DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 13 mai 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC191327DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Lionel MERCURY, directeur de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans (ISTO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO dont le Directeur est M. Lionel MERCURY.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Lionel MERCURY, directeur de l'unité UMR7327, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel MERCURY, délégation de signature est donnée à Mme Caroline MARTEL, Directrice adjointe, Directrice de Recherche, M. Mohammed AZAROUAL, Directeur Adjoint, Chargé de Recherche, à Mme Marie-France ROUILLER, responsable administrative, Ingénieure d'études et M. Olivier GAUDEFROY, Gestionnaire financier, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n° DEC190064DR08 du 2 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 3 mai 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

**DEC191153DR08**

**Décision portant délégation de signature à Mme Alice FORESTIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée XLIM**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Alice FORESTIER, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, délégation est donnée à M. Stéphane BILA, Responsable de l'axe Systèmes RF, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER et de M. Stéphane BILA, délégation est donnée à M. Bernard RATIER, Responsable de l'axe RF-Elite, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, de M. Stéphane BILA et de M. Bernard RATIER, délégation est donnée à M. Jean-Pierre CANCES, Responsable de l'axe Systèmes et Réseaux Intelligents, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, de M. Stéphane BILA, de M. Bernard RATIER et de M. Jean-Pierre CANCES, délégation est donnée à M. Philippe ROY, Responsable de l'axe Photonique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, de M. Stéphane BILA, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES et de M. Philippe ROY, délégation est donnée à M. Samir ADLY, Responsable de l'axe Mathématiques et Sécurité de l'Information, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, de M. Stéphane BILA, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M. Philippe ROY et de M. Samir ADLY, délégation est donnée à M. Stéphane MERILLOU, Responsable de l'axe Synthèse et Analyse d'Images, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, de M. Stéphane BILA, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M. Philippe ROY, de M. Samir ADLY et de M. Stéphane MERILLOU, délégation est donnée à M. Philippe CARRE, Co-responsable de l'axe Synthèse et Analyse d'Images (site de Poitiers), aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice FORESTIER, de M. Stéphane BILA, de M. Bernard RATIER, de M. Jean-Pierre CANCES, de M. Philippe ROY, de M. Samir ADLY, de M. Stéphane MERILLOU, et de M. Philippe CARRE, délégation est donnée à Mme Françoise MERGAUD, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 10**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 14 février 2019

Le directeur d'unité  
M. Dominique BAILLARGEAT

DEC190230DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry ARTUSO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2708 intitulée Physique et Chimie du Vivant (PCV)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR2708 intitulée Physique et Chimie du Vivant (PCV), dont la directrice est Mme. Agnès DELMAS.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, Directeur Administratif, à l'effet de signer au nom de la directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry ARTUSO, délégation est donnée à Mme Patricia LEGLAND, gestionnaire financière aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry ARTUSO et Mme Patricia LEGLAND, délégation est donnée à M. Christophe DUBOIS, gestionnaire financier aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 janvier 2019

La directrice d'unité  
Agnès DELMAS

DEC190662DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Débora THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3273 intitulée Mathématiques de l'Optimisation et Applications (MOA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3273, intitulée Mathématiques de l'Optimisation et Applications (MOA), dont le directeur est M. Samir ADLY.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Débora THOMAS, Technicienne de recherche et de formation, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 13 février 2019

Le directeur d'unité  
Samir ADLY

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190658DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe CARRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3423 intitulée Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, Réseaux et Sécurité (MIRES)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR3423 intitulée Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, Réseaux et Sécurité (MIRES), dont la directrice est Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe CARRE, Directeur Adjoint, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CARRE, délégation est donnée à Madame Sophie HARDOUIN, gestionnaire – ITRF cat. B, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 13 février 2019

La directrice d'unité  
Christine FERNANDEZ-MALOIGNE

DEC190329DR08

**Décision portant délégation de signature à Charline PARENTEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7372, intitulée Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7372, intitulée Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC), dont le directeur par intérim est M. Christophe GUINET.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Charline PARENTEAU Directrice adjointe par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charline PARENTEAU délégation est donnée à Mme Pascale PEYROL-HALLEE, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charline PARENTEAU et de Mme Pascale PEYROL-HALLEE, délégation est donnée à Mme Marlène GRUET, gestionnaire financière aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Chizé, le 17 janvier 2019

Le directeur d'unité  
Christophe GUINET

DEC190287DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène RODIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interaction (EBI)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interaction (EBI), dont le directeur est M. Jean-Marc BERJEAUD.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène RODIER, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène RODIER, délégation est donnée à M. Richard CORDAUX, Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène RODIER et de M. Richard CORDAUX, délégation est donnée à M. Pierre COUTOS-THEVENOS, Directeur Adjoint aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène RODIER, de M. Richard CORDAUX, et de M. Pierre COUTOS-THEVENOS, délégation est donnée à Mme Geneviève HARIKA, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène RODIER, de M. Richard CORDAUX, de M. Pierre COUTOS-THEVENOS et de Mme Geneviève HARIKA, délégation est donnée à Mme Christelle MIREBEAU, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 15 janvier 2019

Le directeur d'unité  
Jean-Marc BERJEAUD

DEC191305DR10

**Décision portant délégation de signature à Mme Hélène DUMORTIER, directrice de l'unité UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3572, intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique, dont la directrice est Mme Hélène DUMORTIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Hélène DUMORTIER, directrice de l'unité UPR3572 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène DUMORTIER, délégation de signature est donnée à M. Alberto BIANCO, Directeur de recherche, et à Mme Isabelle CLAUSS, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC181143DR10 du 21 mars 2018 donnant délégation de signature à Mme Hélène DUMORTIER, directrice de l'UPR3572 intitulée « Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **30 AVR. 2019**

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE



## DEC191364DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Patrice Soullié, délégué régional de la circonscription Alsace

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullié aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alsace ;

**Vu** le projet d'acte de vente du bien cadastré section 14, n°221, 17 rue de la montagne, 67680 Efig ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrice Soullié, délégué régional de la circonscription Alsace, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'acte de vente du bien cadastré section 14, n°221, sis au 17 rue de la montagne à Efig (67680).

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mai 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



**DEC191154DR11**

Décision portant délégation de signature à M. Pierre GANÇARSKI, directeur par intérim de l'unité GDR3708 intitulée Masse de Données Informations, Connaissances en Sciences (MaDICS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3708 intitulée Masse de Données Informations, Connaissances en Sciences (MaDICS), dont la directrice est Mme Christine Françoise COLLET ;

**Vu** la décision DEC190639INS2I du 22 février 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Pierre GANÇARSKI, directeur par intérim du groupement de recherche GDR3708 intitulé Masses de Données, Informations, Connaissances Sciences des données (MaDICS) ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre GANÇARSKI, directeur par intérim de l'unité GDR3708, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GANÇARSKI, délégation de signature est donnée à MM. Vincent CLAVEAU, CR CNRS, et Aurélien GARIVIER, PU Institut Mathématique de Toulouse aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC171612DR11 du 1<sup>er</sup> juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 avril 2019.

Le délégué régional  
Jérôme PARET



## DEC191440DR12

**Décision portant délégation de signature à Mme Joëlle FORESTIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7246 intitulée « Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie »**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7246, intitulée *Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie*, dont le directeur est *Pascal BOULET* ;

**Vu** la décision DEC191087INC du 29 avril 2019 portant nomination de M. Renaud DENOYEL, directeur par intérim de l'UMR7246, intitulée *Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie* ;

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *Mme Joëlle FORESTIER*, responsable gestion financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité par intérim, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 30 avril 2019

Le directeur d'unité par intérim  
Renaud DENOYEL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## DEC191439DR12

Décision portant délégation de signature à M. Renaud DENOYEL, directeur par intérim de l'unité UMR7246 intitulée « **Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie** » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7246, intitulée *Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie*, dont le directeur est *Pascal BOULET* ;

**Vu** la décision DEC191087INC du 29 avril 2019 portant nomination de M. Renaud DENOYEL, directeur par intérim de l'UMR7246, intitulée *Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie* ;

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *M. Renaud DENOYEL*, directeur par intérim de l'unité UMR7246, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Renaud DENOYEL*, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle FORESTIER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

### Article 3

La décision n° DEC181336DR12 du 1<sup>er</sup> avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 30 avril 2019

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC191359DAJ

Décision portant modification de la décision DEC180759DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12)

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse ;

**Vu** la décision DEC180759DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) ;

**Vu** la décision DEC191236DR12 du 24 avril 2019 portant nomination de Mme Hélène Boyer aux fonctions de responsable par intérim du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, l'article 3 de la délégation de signature susvisée est rédigé comme suit :

*« Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale et de Mme Bernadette Beurton, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Louiza Sanchez, adjointe à la responsable du service partenariat et valorisation et à Mme Hélène Boyer, responsable par intérim du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, énumérées au 1.1 ».*

#### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mai 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC191442DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Monsef BENKIRANE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9002 intitulée Institut de Génétique Humaine (IGH)**

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité UMR9002 intitulée, Institut de Génétique Humaine (IGH) dont le directeur est M. Monsef BENKIRANE ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Chantal ROCK, RAF, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14 mai 2019

Le directeur de l'Unité

Monsef BENKIRANE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191158DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Réjane ROURE et à M. Christophe PELLECUER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 5140 intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes ;

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180601INSHS du 27 avril 2018, portant cessation de fonctions de M. David LEFEVRE et de Mme Armelle GARDEISEN et nomination de Mme Réjane ROURE, directrice et de M. Christophe PELLECUER, directeur adjoint de l'unité UMR5140 intitulée *Archéologie des sociétés méditerranéennes* ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme PELLET ROSTAING Marie Laure, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 11 avril 2019

La directrice d'unité

Réjane ROURE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC191132DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Jacques MERCIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9214, intitulée Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles ;**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9214, intitulée *Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles*, dont le directeur est M. Jacques MERCIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Alain LACAMPAGNE, Directeur adjoint par interim, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 8 avril 2019

Le Directeur de l'Unité

Jacques MERCIER

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191441DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Monsef BENKIRANE, directeur de l'unité UMR9002 intitulée Institut de Génétique Humaine (IGH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité UMR9002 intitulée, Institut de Génétique Humaine (IGH) dont le directeur est M. Monsef BENKIRANE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Monsef BENKIRANE, directeur de l'unité UMR9002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Monsef BENKIRANE, délégation de signature est donnée à M. Dominique GIORGI, DR2, à Mme Brigitte MANGONI, IE HC, à Mme Chantal ROCK, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC170593DR13 du 1<sup>er</sup> mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14 mai 2019

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

**Décision portant délégation de signature à M. Pascal DUMY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9004, intitulée Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM) ;**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5247 intitulée *Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM)*, dont le directeur est M. Pascale DUMY;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sandrine ORIOL, Gestionnaire Principale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17 Janvier 2019

Le directeur de l'Unité

Pascal DUMY

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191469DR14

**Décision portant délégation de signature à Mme Céline Rozier, Mme Safiatou Delpoux, M. Yves HENRY et Mme Christine Baillat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5099 intitulée Laboratoire de Biologie Moléculaire des Eucaryotes - LBME**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5099, intitulée Laboratoire de biologie moléculaire eucaryote, dont le directeur est M. Pierre-Emmanuel Gleizes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Céline Rozier, gestionnaire du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gleizes et de Mme Rozier, délégation est donnée à Mme Safiatou Delpoux, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gleizes et de Mme Rozier, délégation est donnée à Mme Safiatou Delpoux, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gleizes, de Mme Rozier, et de Mme Delpoux, délégation est donnée à M. Henry, DR, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gleizes, de Mme Rozier, de Mme Delpoux et de M. Henry, délégation est donnée à Mme Baillat, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16 mai 2019

Le directeur d'unité  
Pierre Emmanuel Gleizes

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

**DEC191467DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel GLEIZES, directeur de l'unité UMR5099 intitulée Laboratoire de Biologie Moléculaire des Eucaryotes - LBME, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5099, intitulée Laboratoire de biologie moléculaire eucaryote, dont le directeur est M. Pierre-Emmanuel Gleizes ;

**DECIDE :****Article 1er**

Délégation est donnée à M. Pierre Emmanuel GLEIZES, directeur de l'unité UMR5099, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**CNRS**

**Délégation Occitanie Ouest**

16 avenue Edouard Belin – BP 24367

31055 Toulouse Cedex 4

T. 05 61 33 60 00

[www.cnrs.fr/occitanie-ouest](http://www.cnrs.fr/occitanie-ouest)



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Emmanuel Gleizes, délégation de signature est donnée à M. Yves HENRY, directeur de recherches, Mme Christine BAILLAT, gestionnaire du laboratoire, Mme Céline ROZIER, gestionnaire du laboratoire et Mme Safiatou DELPOUX, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC170177DR14 du 09 février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

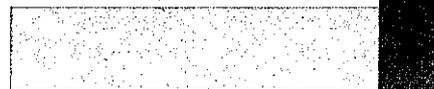
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16 mai 2019

Le délégué régional  
Christophe Giraud



DEC191466DR14

**Décision portant délégation de signature à Mme Christine RENAULT, Mme Alix GABRIELLI, Mme Céline ROZIER, M. Raphaël JEANSON et Mme Christine BAILLAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5169 intitulée Centre de Recherche sur la Cognition Animale**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5169 intitulée « Centre de Recherches sur la Cognition Animale » dont la directrice est Mme Claire RAMPON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christine Renault, gestionnaire du laboratoire, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rampon et de Mme Renault, délégation est donnée à Mme Alix Gabrielli, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rampon, de Mme Renault, et de Mme Gabrielli, délégation est donnée à Mme Céline Rozier, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rampon, de Mme Renault, de Mme Gabrielli, et de Mme Rozier délégation est donnée à M. Raphaël Jeanson, chargé de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rampon, de Mme Renault, de Mme Gabrielli, de Mme Rozier et de M. Jeanson, délégation est donnée à Mme Christine Baillat, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 6**

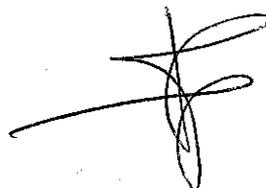
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16 mai 2019

La directrice d'unité  
Claire Rampon

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

**DEC191465DR14**

**Décision portant délégation de signature à Mme Claire RAMPON, directrice de l'unité UMR5169 intitulée Centre de Recherche sur la Cognition Animale - CRCA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5169 intitulée « Centre de Recherches sur la Cognition Animale » ;

**DECIDE :****Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Claire RAMPON, directrice de l'unité UMR5169, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire RAMPON, délégation de signature est donnée à M. Raphaël JEANSON, chargé de recherches, Mme Christine BAILLAT, gestionnaire de laboratoire, Mme Christine RENAULT, Gestionnaire de laboratoire, et Alix GABRIELLI, gestionnaire de laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC172713DR14 du 08 novembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

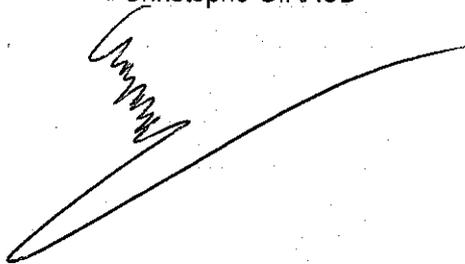
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

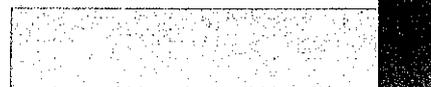
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16 mai 2019

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD



<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



**DEC191474DR14**

**Décision portant délégation de signature à M.Patrice POLARD, directeur de l'unité UMR5100 intitulée Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche et portant nomination de M. Patrice Polard aux fonctions de directeur de l'UMR5100 ;

**DECIDE :****Article 1er**

Délégation est donnée à M. Patrice POLARD, directeur de l'unité UMR5100, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**CNRS**

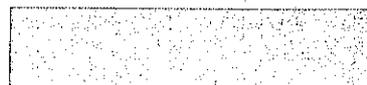
**Délégation Occitanie Ouest**

16 avenue Edouard Belin – BP 24367

31055 Toulouse Cedex 4

T. 05 61 33 60 00

[www.cnrs.fr/occitanie-ouest](http://www.cnrs.fr/occitanie-ouest)



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Polard, délégation de signature est donnée à Mme Cécile Albenne, directrice adjointe, Mme Anne Comera-Grande, gestionnaire du laboratoire, Mme Céline Rozier, gestionnaire du laboratoire et Mme Christine Baillat, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n° DEC150401DR14 du 29 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16 mai 2019

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD



DEC191475DR14

**Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Albenne, Mme Anne Comera-Grande, Mme Céline Rozier et Mme Christine Baillat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5100 intitulée Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaires**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche et portant nomination de M. Patrice Polard aux fonctions de directeur de l'UMR5100 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Cécile Albenne, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Polard et de Mme Albenne, délégation est donnée à Mme Anne Comera-Grande, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Polard et de Mme Albenne et de Mme Comera-Grande, délégation est donnée à Mme Céline Rozier, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Polard et de Mme Albenne de Mme Comera-Grande et de Mme Rozier, délégation est donnée à Mme Christine Baillat, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

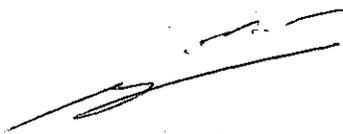
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 21.05.2019

Le directeur d'unité  
Patrice POLARD



**DEC191476DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Didier Trouche, directeur de l'unité FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative - CBI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

**Vu** la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant création de la FR3743, intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI), dont le directeur est M. Didier Trouche ;

**DECIDE :****Article 1er**

Délégation est donnée à M. Didier Trouche, directeur de l'unité FR3743, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Trouche, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, directeur adjoint, à Mme Christine Baillat, gestionnaire du laboratoire, et à Mme Céline Rozier, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC160319DR14 du 15 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16 mai 2019

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD



**DEC191489DR14**

**Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne PITUELLO, directrice de l'unité UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement - CBD, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;
- Vu** la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique
- Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5547, intitulée Centre de Biologie du développement (CBD), dont la directrice est Mme Fabienne Pituello ;

**DECIDE :****Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Fabienne PITUELLO, directrice de l'unité UMR5547, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**CNRS****Délégation Occitanie Ouest**

16 avenue Edouard Belin – BP 24367

31055 Toulouse Cedex 4

T. 05 61 33 60 00

[www.cnrs.fr/occitanie-ouest](http://www.cnrs.fr/occitanie-ouest)

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne Pituello, délégation de signature est donnée à Mme Céline ROZIER, gestionnaire du laboratoire, à Mme Gwenaëlle JUFFROY, gestionnaire du laboratoire, Mme Christine BAILLAT, gestionnaire du laboratoire, Mme Erika BELIS, gestionnaire du laboratoire et Mme Françoise PONS, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC160316DR14 du 04 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

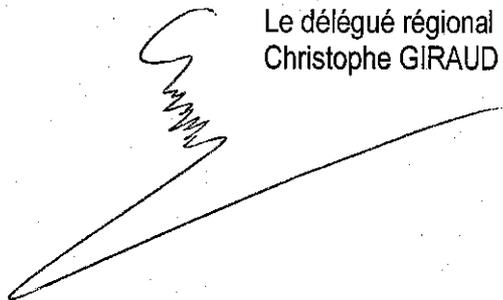
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 mai 2019

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD



**DEC191480DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Didier Trouche, directeur de l'unité UMR5088 intitulée Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération - LBCMCP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 15 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5088 intitulée Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération, dont le directeur est M. Didier Trouche ;

**DECIDE :****Article 1er**

Délégation est donnée à M. Trouche, directeur de l'unité UMR5088, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**CNRS****Délégation Occitanie Ouest**

16 avenue Edouard Belin – BP 24367

31055 Toulouse Cedex 4

T. 05 61 33 60 00

[www.cnrs.fr/occitanie-ouest](http://www.cnrs.fr/occitanie-ouest)



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Trouche, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Tournier-Gachet, directrice adjointe, Mme Céline Rozier, gestionnaire du laboratoire, Mme Françoise Pons, gestionnaire du laboratoire, Mme Erika Belis, administratrice de crédit, à Mme Christine Baillat, gestionnaire du laboratoire et à Mme Alix Gabrielli, gestionnaire du laboratoire aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC172312DR14 du 31 juillet 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16 mai 2019

  
Le délégué régional  
Christophe GIRAUD



DEC191478DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel Gleizez, Mme Christine Baillat, et Mme Céline Rozier relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative - CBI**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant création de la FR3743, intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI), dont le directeur est M. Didier Trouche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Trouche et de M. Gleizes, délégation est donnée à Mme Christine Baillat, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Trouche, de M. Gleizes, et de Mme Baillat, délégation est donnée à Mme Céline Rozier, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 21.05.2019

Le directeur d'unité

Didier Trouche



<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191481DR14

**Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Tournier-Gachet, Mme Céline Rozier, Mme Françoise Pons, Mme Erika Belis et à Mme Christine Baillat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5088 intitulée Laboratoire de Biologie Cellulaire et Moléculaire du Contrôle de la Prolifération - LBCMCP**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 15 décembre 2017 portant création de l'unité *UMR5088 intitulée Laboratoire de Biologie Cellulaire et Moléculaire du Contrôle de la Prolifération*, dont le directeur est Monsieur Didier Trouche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Tournier-Gachet, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Trouche et de Mme Tournier-Gachet, délégation est donnée à Mme Céline Rozier, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Trouche, de Mme Tournier-Gachet et de Mme Rozier, délégation est donnée à Mme Françoise Pons, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Trouche, de Mme Tournier-Gachet, de Mme Rozier et de Mme Pons, délégation est donnée à Mme Erika Belis, administratrice de crédit, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Trouche, de Mme Tournier-Gachetet, de Mme Rozier, de Mme Pons et de Mme Erika Belis, délégation est donnée à Mme Christine Baillat, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 21.05.2019.

Le directeur d'unité  
Didier Trouche



DEC191097DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Hontebeyrie, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de Recherche Appliquée en génie pétrolier (IPRA)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la FR2952, intitulée Institut Pluridisciplinaire de Recherche Appliquée en génie pétrolier (IPRA) ;

**Vu** la décision DEC190809INSMI du 5 mars 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Peter Moonen directeur par intérim de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de Recherche Appliquée en génie pétrolier (IPRA) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sophie Hontebeyrie, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Hontebeyrie, délégation est donnée à Mme Marie-Laure Rius, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Le directeur d'unité par intérim  
Peter Moonen

DEC191193DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Fabien Darfeuille pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'UMR5320, intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA), dont le directeur est Jean-Louis Mergny ;

**Vu** la décision DEC183101INC du 21 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Jean-Louis Mergny et nomination de M. Philippe Barthélémy aux fonctions de directeur et de M. Fabien Darfeuille aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5320, intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA) ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Fabien Darfeuille, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien Darfeuille, délégation est donnée à Mme Malika Vloeberghs, coordinatrice administrative et financière aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Le directeur d'unité  
Philippe Barthélemy

**DEC190947DR16**

**Décision portant délégation de signature à M. Antoine MYNARD, directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS à Pékin » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100175DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC133075DAJ du 3 décembre 2013 portant nomination de M. Antoine MYNARD, aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Pékin ;

**Vu** la décision DEC172251DERCI du 17 juillet 2017 portant renouvellement aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Pékin de M. Antoine MYNARD, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**Vu** la décision DEC181689DERCI du 7 juin 2018 portant renouvellement de M. Antoine MYNARD aux fonctions de directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS à Pékin », pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Antoine MYNARD**, directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS à Pékin », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- a) Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;

- b) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2019

**Hélène MAURY**

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

## DEC191021DR16

Délégation de signature consentie à M. Hugues de la GIRAUDIÈRE, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100231DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Christiane ENAMÉ, aux fonctions de responsable du Service formation et itinéraires professionnels ;

**Vu** la décision DEC130980DAJ du 29 mars 2013 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de directrice adjointe des ressources humaines, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre COURAL aux fonctions de directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 ;

**Vu** la décision DEC162000DAJ du 1<sup>er</sup> août 2016 portant nomination de Mme Marie-Thérèse DORIN-GÉRALD aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, en remplacement de Mme Liliane FLABBÉE, admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

**Vu** la décision DEC183221DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Hugues de la GIRAUDIÈRE aux fonctions de directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC190632DAJ du 15 mars 2019 portant nomination de Mme Muriel SINANIDES aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs par intérim à compter du 15 mars 2019, en remplacement de Mme Marie-Thérèse DORIN-GÉRALD admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

### DECIDE :



## Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Hugues de la GIRAUDIÈRE**, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DRH, les actes suivants :

- a) Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
- b) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues de la GIRAUDIÈRE, délégation de signature est donnée à **Mme Isabelle LONGIN**, directrice adjointe l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues de la GIRAUDIÈRE et de Mme Isabelle LONGIN, délégation est donnée à :

- **Mme Muriel SINANIDES**, directrice déléguée aux cadres supérieurs par intérim,
- **Mme Christiane ÉNAMÉ**, responsable du service formation et itinéraires professionnels,
- **M. Gilles SABAT**, chargé de la gestion des ressources,

aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 mars 2019

**Hélène MAURY**

Délégué régionale de Paris Michel-Ange



## DEC191119DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Lamine GUEYE directeur par intérim de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162204INSHS du 15 septembre 2016 portant nomination de M. Lamine GUEYE directeur par intérim et M. Jean-Luc PEIRY directeur adjoint par intérim de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2017 ;

**Vu** la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016, portant prolongation de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dont le directeur est M. Lamine GUEYE et le directeur adjoint M. Jean-Luc PEIRY ;

**Vu** la décision DEC173280DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, dont le directeur est M. Lamine GUEYE et le directeur adjoint M. Jean-Luc PEIRY ;

**Vu** la décision DEC180704INSHS du 18 mars 2018 modifiant l'article 1 de la décision DEC173280DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) ;

**Vu** la décision DEC190432DGDS du 25 janvier 2019, portant renouvellement de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) et la nomination de M. Lamine GUEYE directeur par intérim et M. Jean-Luc PEIRY directeur adjoint par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 8 mois ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**



Délégation est donnée à **M. Lamine GUEYE** directeur par intérim de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lamine GUEYE, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Luc PEIRY**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lamine GUEYE et de M. Luc PEYRI, délégation de signature est donnée à **Mme Martine LAUGIER**, assistante ingénieur et à **Mme Karine GINOUX**, directrice administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 avril 2019

**Hélène MAURY**

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## DEC191280DR16

**Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Aude FOUÉRE, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150635INSHS du 11 mars 2015 portant nomination de Mme Marie-Emmanuelle POMMEROLLE, directrice l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » et de Messieurs Xavier MOYET et FRANCIGNY aux fonctions de directeurs adjoints à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 ;

**Vu** la décision DEC161393INSHS du 28 juillet 2016 portant cessation de fonction de M. Xavier MOYET et nomination de Mme Elodie APARD en tant que directrice adjointe par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » ;

**Vu** la décision DEC162918INSHS du 20 janvier 2017 portant nomination de M. Thomas VERNET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Vu** la décision DEC175154INSHS du 8 août 2017 nommant Mme Elodie APARD, directrice adjointe de l'unité USR3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 ;

**Vu** la décision DEC182283INSHS du 30 août 2018 portant nomination de Mme Marie-Aude FOUÉRE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 décembre 2018 en remplacement de Mme Marie-Emmanuelle POMMEROLLE appelée à d'autres fonctions :

**Vu** la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » (IFRA-Kenya) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, dont la directrice est Mme Marie-Aude FOUÉRE ;



Vu la décision DEC190945INSHS du 29 avril 2019 portant nomination de Monsieur Marc MAILLOT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » pour la période du 15 avril 2019 au 31 octobre 2019, en remplacement de Monsieur Vincent FRANCIIGNY appelé à d'autres fonctions ;

## DECIDE :

Délégation est donnée à **Mme Marie-Aude FOUÉRE**, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Aude FOUÉRE, délégation de signature est donnée à **Mme Elodie APARD** directrice adjointe, **Messieurs Marc MAILLOT** et **Thomas VERNET** directeurs adjoints, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Aude FOUÉRE, Mme Elodie APARD, Messieurs Marc MAILLOT et Thomas VERNET, délégation de signature est donnée à **Mme Marion ASEGO** gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 avril 2019

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Déleguée régionale de Paris Michel-Ange**

**Hélène MAURY**

## DEC191309DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Fabrice Arduin directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'Océanographie physique et spatiale (LOPS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6523, intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale, dont le directeur est Fabrice Arduin ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Fabrice Arduin, directeur de l'unité UMR6523, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice Arduin, délégation de signature est donnée à M. Thierry Huck, chargé de recherche, Mme Solen Guezennec, assistante-ingénieure et M. Guillaume Roulet, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC182041DR17 du 11 juillet 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 23/04/2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC190941DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Daniel Boivin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique (LMBA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique (LMBA) ;

**Vu** la décision DEC182689DR17 du 13 décembre 2018 portant nomination de M. Marc Quincampoix aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique (LMBA) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Daniel Boivin, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Boivin, délégation est donnée à M. Quansheng Liu, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Boivin et de M. Quansheng Liu, délégation est donnée à Mme Annick Nicolle, assistante-ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Fait à Brest, le 16/03/2019

Le directeur d'unité

Marc QUINCAMPOIX

DEC190980DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Robert pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de Thermique et Énergie de Nantes (LTeN)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6607 intitulée Laboratoire de Thermique et Énergie de Nantes, dont la directrice est Mme Cathy Castelain ;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nathalie Robert, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Robert, délégation est donnée à Mme Michèle-Anne Audrain, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Fait à Nantes, le 19/03/2019

La directrice d'unité

Cathy CASTELAIN

DEC190994DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Benoit Rousseau, directeur de l'unité GDR2047 intitulée Transferts radiatifs, matériaux, procédés et systèmes associés (TAMARYS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 portant création du groupement de recherche n°2047 intitulée Transferts radiatifs, matériaux, procédés et systèmes associés, dont le directeur est M. Benoit Rousseau ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Benoit Rousseau, directeur de l'unité GDR2047, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

##### **Article 2**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Rousseau, délégation de signature est donnée à Mme Michèle-Anne Audrain, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18 février 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

## DEC191383DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Daniel Henrion, directeur de l'unité UMR6015 intitulée Laboratoire Biologie Mitochondriale et Cardiovasculaire (MITOVASC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité mixte de recherche n°6015 intitulée Laboratoire Biologie Mitochondriale et Cardiovasculaire, dont le directeur est Daniel Henrion ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Daniel Henrion, directeur de l'unité UMR6015, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Henrion, délégation de signature est donnée à M. Guy Lenaers, directeur de recherche, M. Laurent Loufrani, directeur de recherche et Mme Carole Stéfanini, secrétaire administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC172422DR17 du 7 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21/03/2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



## DEC191259DAJ

**Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte Samyn-Petit, déléguée régionale par intérim de la circonscription Hauts de France (DR18)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

**Vu** la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC160294DR18 portant nomination de Mme Sabine Blin aux fonctions de Responsable du Service des Ressources Humaines de la délégation régionale Nord-Pas de Calais et Picardie ;

**Vu** la décision DEC191258DAJ portant nomination de Bénédicte Samyn-Petit, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts de France ;

**Vu** l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation permanente est donnée à Mme Bénédicte Samyn-Petit, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts de France, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels (modifié)**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.



## 1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers ;

## 1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les règlements de copropriété entre des copropriétaires actionnaires d'une même SATT et/ou partenaires conventionnés de la SATT, dans le cas où un modèle de règlement de copropriété a été négocié et validé par la DRE ;
- les licences exclusives concédées à une SATT par le CNRS agissant en tant que mandataire unique, dans le cas où une licence type a été négociée et validée par la DRE ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;



- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA).

#### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et



colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;

- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte Samyn-Petit, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts de France, délégation est donnée à Mme Sabine Blin, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 avril 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



## **DEC191380DR18**

**Décision portant délégation de signature à M. Damien DUCATTEAU, Responsable du Service Partenariats et Valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte SAMYN, déléguée régionale par intérim de la délégation Haut-de-France.**

### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 nommant Mme Bénédicte SAMYN, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 ;

**Vu** la décision DEC190031DR18 du 2/01/2019 nommant M. Damien DUCATTEAU, aux fonctions de responsable du Service Partenariats et Valorisation ;

**Vu** la décision DEC160294DR18 du 1<sup>er</sup>/02/2016 nommant Mme Sabine BLIN aux fonctions de Responsable du Service des Ressources Humaines ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte SAMYN, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Haut-de-France, la délégation est donnée à M. Damien DUCATTEAU, Responsable du Service Partenariats et Valorisation et à Mme Sabine BLIN, Responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire .....<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire



## Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 2/05/19

La déléguée régionale par intérim  
Bénédicte SAMYN



## DEC191286DR20

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Counillon, directeur de l'unité UMR7370 intitulée Laboratoire de PhysioMédecine Moléculaire (LP2M), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7370, intitulée Laboratoire de PhysioMédecine Moléculaire (LP2M), dont le directeur est Laurent Counillon ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Laurent Counillon, directeur de l'unité UMR7370, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Counillon, délégation de signature est donnée à Mme Claudine Blin, directeur de recherche, M. Jacques Barhanin, directeur de recherche et Mme Noëlle Viard, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 180130DR20 du 12 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191285DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth Christians, directrice de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement l'unité FR3761, intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), dont la directrice est Elisabeth Christians ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Elisabeth Christians, directrice de l'unité FR3761, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth Christians, délégation de signature est donnée à M. Grégory Maggion, ingénieur de recherche et Mme Patricia Challier, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 190261DR20 du 15 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191288DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UPS855, intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), dont le directeur est Jean-Jacques Fourmond et la décision n° 160181INSU du 11/02/2016 portant cessation de fonctions de M. Nadir Amarouche et nomination de M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU) à compter du 30/03/2016 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques Fourmond, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel Alessandrini, capitaine d'armement et Mme Josiane Pellegrino, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 161838DR20 du 4 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## DEC191289DR20

Décision portant délégation de signature à M. Thomas Frisch, directeur de l'unité FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité FR2800, intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD), dont le directeur est Thomas Frisch ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Thomas Frisch, directeur de l'unité FR2800, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas Frisch, délégation de signature est donnée à M. Dario Vincenzi, chargé de recherche et M. Marc De Micheli, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 172576DR20 du 8 septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191290DR20

Décision portant délégation de signature à M. Eric Gilson, directeur de l'unité UMR7284 intitulée Centre Cancer et vieillissement (IRCAN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7284, intitulée Centre Cancer et vieillissement (IRCAN), dont le directeur est Eric Gilson ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Eric Gilson, directeur de l'unité UMR7284, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Gilson, délégation de signature est donnée à Mme Laurence Genet, ingénieur d'études et Mme Carole Hoffert-Nicolai, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 161498DR20 du 4 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191291DR20

Décision portant délégation de signature à M. Alex Mc Dougall, directeur de l'unité UMR7009 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement de Villefranche-sur-mer (LBDV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement l'unité UMR7009, intitulée Laboratoire de Biologie du Développement de Villefranche-sur-mer (LBDV), dont le directeur est Alex Mc Dougall ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Alex Mc Dougall, directeur de l'unité UMR7009, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alex Mc Dougall, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Bonino, assistant-ingénieur, Mme Evelyn Houliston, directeur de recherche et M. Hitoyoshi Yasuo, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 190142DR20 du 9 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191292DR20

Décision portant délégation de signature à M. Didier Josselin, directeur de l'unité UMR7300 intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), dont le directeur est Didier Josselin ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Didier Josselin, directeur de l'unité UMR7300, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Josselin, délégation de signature est donnée à M. Giovanni Fusco, chargé de recherche et M. Julien Andrieu, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 181343DR20 du 29 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191293DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Robin Kaiser, directeur de l'unité GDR3577 intitulée Atomes froids (AF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement l'unité GDR3577, intitulée Atomes froids (AF), dont le directeur est Robin Kaiser ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Robin Kaiser, directeur de l'unité GDR3577, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robin Kaiser, délégation de signature est donnée à M. Guillaume Labeyrie, directeur de recherche et Mme Isabelle Larochette, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 161555DR20 du 4 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191294DR20

Décision portant délégation de signature à M. Uwe Meierhenrich, directeur de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7272, intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN), dont le directeur est Uwe Meierhenrich ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Uwe Meierhenrich, directeur de l'unité UMR7272, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Uwe Meierhenrich, délégation de signature est donnée à M. Christophe Den Auwer, professeur et Mme Martine Dunoyer de Segonzac, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 190437DR2 du 24 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191295DR20

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Meste, directeur de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7271, intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S), dont le directeur est Olivier Meste ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Olivier Meste, directeur de l'unité UMR7271, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Meste, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Mallet, professeur et M. Frédéric Fontaine, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 181378DR20 du 12 avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191296DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Fanny Meunier, directrice de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7320, intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL), dont la directrice est Fanny Meunier ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Fanny Meunier, directrice de l'unité UMR7320, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fanny Meunier, délégation de signature est donnée à M. Richard Faure, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 180189DR20 du 15 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191297DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis Nahon, directeur de l'unité UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7275, intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC), dont le directeur est Jean-Louis Nahon ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-Louis Nahon, directeur de l'unité UMR7275, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis Nahon, délégation de signature est donnée à M. Florian Lesage, directeur de recherche, Mme Véronique Campbell, ingénieur d'études et M. Simon Szmidt, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 180176DR20 du 12 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191298DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Noselli, directeur de l'unité UMR7277 intitulée Institut de biologie de Valrose (IBV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7277, intitulée Institut de biologie de Valrose (IBV), dont le directeur est Stéphane Noselli ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane Noselli, directeur de l'unité UMR7277, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Noselli, délégation de signature est donnée à M. Gilles L'Allemain, directeur de recherche, Mme Martine Roulet, ingénieur d'études et Mme Monique Zucchini, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 161962DR20 du 4 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191299DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Marc Sosson, directeur de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7329, intitulée GEOAZUR, dont le directeur est Marc Sosson ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Sosson, directeur de l'unité UMR7329, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Sosson, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Cappa, professeur, M. Gilles Metris, astronome, Mme Isabelle Manighetti, physicienne et Mme Sandrine Bertetic, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 162920DR20 du 2 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191300DR20

Décision portant délégation de signature à M. Robert Staraj, directeur de l'unité UMR7248 intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7248, intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT), dont le directeur est Robert Staraj ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Robert Staraj, directeur de l'unité UMR7248, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert Staraj, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc Ribero, professeur et M. François Verdier, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 180180DR20 du 12 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191301DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Stee, directeur de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J-L Lagrange, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7293, intitulée Laboratoire J-L Lagrange, dont le directeur est Philippe Stee ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Stee, directeur de l'unité UMR7293, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Stee, délégation de signature est donnée à M. Paolo Tanga, astronome, Mme Sophie Rousset, ingénieur d'études et M. Philippe Berio, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 180233DR20 du 15 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191302DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien Tanzilli, directeur de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC173299DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité GDR3322, intitulée Information Quantique : fondements et applications, dont le directeur est Jean-Sébastien Tanzilli ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-Sébastien Tanzilli, directeur de l'unité GDR3322, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Tanzilli, délégation de signature est donnée à Mme Christine Boudard-Morteau, assistant-ingénieur et M. Fabrice Mortessagne, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 161972DR20 du 4 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## **DEC191303DR20**

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Thery Parisot, directrice de l'unité UMR7264 intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age (CEPAM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7264, intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age (CEPAM), dont la directrice est Isabelle Thery Parisot ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Thery Parisot, directrice de l'unité UMR7264, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Thery Parisot, délégation de signature est donnée à M. Michel Lauwers, professeur et Mme Anne-Marie Gomez, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 180182DR20 du 12 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191304DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Douguet, directrice de l'unité GDR2066 intitulée Big Data en Chimie (BigDataChim), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création l'unité GDR2066, intitulée Big Data en Chimie (BigDataChim), dont la directrice est Dominique Douguet ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Dominique Douguet, directrice de l'unité GDR2066, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique Douguet, délégation de signature est donnée à M. Olivier Sperandio, chargé de recherche, Mme Véronique Campbell, ingénieur d'études et M. Simon Szmidt, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191306DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Golebiowski, directeur de l'unité GDR3713 intitulée Odorants-Odeur-Olfaction (O3), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement l'unité GDR3713, intitulée Odorants-Odeur-Olfaction (O3), dont le directeur est Jérôme Golebiowski ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jérôme Golebiowski, directeur de l'unité GDR3713, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Golebiowski, délégation de signature est donnée à M. Uwe Meierhenrich, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 161995DR20 du 4 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191307DR20

Décision portant délégation de signature à M. Rodolphe Lemee, directeur de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement l'unité UMR7093, intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV), dont le directeur est Rodolphe Lemee ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Rodolphe Lemee, directeur de l'unité UMR7093, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rodolphe Lemee, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Maire, ingénieur d'études et M. Fabrizio D'Ortenzio, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 190138DR20 du 9 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## **DEC191308DR20**

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Patras, directeur de l'unité GDR3340 intitulée Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques (Renormalisation), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité GDR3340, intitulée Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques (Renormalisation), dont le directeur est Frédéric Patras ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédéric Patras, directeur de l'unité GDR3340, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Patras, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle De Angelis, ingénieur d'études et Mme Clara Salaun, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 180219DR20 du 15 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191284DR20

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Boucaud, directeur de l'unité UPR10 intitulée Centre de Recherche sur l'Hétéroepitaxie et ses applications (CRHEA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UPR10, intitulée Centre de Recherche sur l'Hétéroepitaxie et ses applications (CRHEA), dont le directeur est Philippe Boucaud ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Boucaud, directeur de l'unité UPR10, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Boucaud, délégation de signature est donnée à Mme Michèle Pefferkorn, ingénieur d'études et Mme Isabelle Cerutti, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 180178DR20 du 12 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191312DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Huyet, directeur de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7010, intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI), dont le directeur est Guillaume Huyet ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Guillaume Huyet, directeur de l'unité UMR7010, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Huyet, délégation de signature est donnée à M. Médéric Argentina, professeur, M. Jean-Sébastien Tanzilli, directeur de recherche, Mme Isabelle Larochette, assistant-ingénieur et Mme Christine Boudard-Morteau, assistant-ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 170082DR20 du 3 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 30 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191313DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre Allegret, directeur de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7321, intitulée Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG), dont le directeur est Jean-Pierre Allegret ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre Allegret, directeur de l'unité UMR7321, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre Allegret, délégation de signature est donnée à Mme Agnès Moreau, ingénieur d'études, Mme Cécile Ayerbe, professeur et M. Patrice Reis, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 180149DR20 du 12 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 30 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191314DR20

**Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth Massoni, directrice de l'unité UMR7365 intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement l'unité UMR7365, intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF), dont la directrice est Elisabeth Massoni ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Elisabeth Massoni, directrice de l'unité UMR7365, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth Massoni, délégation de signature est donnée à M. François Bay, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 190143DR20 du 9 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

DEC191320DR20

Décision portant délégation de signature à M. Michel BERLINGUER, responsable du service technique et logistique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la délégation Côte d'Azur

#### LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171476DR20 du 03/05/2017 nommant M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire dans la limite des crédits **uniquement sur les centres financiers 2083 et 2099** ;

##### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

**DEC191321DR20**

**Décision portant délégation de signature à Mme Jocelyne Bret, administratrice financière, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la délégation Côte d'Azur**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à Mme Jocelyne Bret, assistant-ingénieur, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

DEC191334DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Uwe Meierhenrich pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3713 intitulée Odorants-Odeur-Olfaction (O3)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181912DGDS du 12/21/2018 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3713, intitulée Odorants-Odeur-Olfaction (O3), dont le directeur est Jérôme Golebiowski ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Uwe Meierhenrich, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 18/04/2019

Le directeur d'unité  
Jérôme Golebiowski

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191335DR20

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Sperandio pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2066 intitulée Big Data en Chimie (BigDataChim)

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181912DGDS du 12/21/2018 portant création de l'unité GDR2066, intitulée Big Data en Chimie (BigDataChim), dont la directrice est Dominique Douguet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier Sperandio, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Sperandio, délégation est donnée à Mme Véronique Campbell, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Sperandio et de Mme Véronique Campbell, délégation est donnée à M. Simon Szmidt ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/04/2019

La directrice d'unité  
Dominique Douguet

**DEC191336DR20**

**Décision portant délégation de signature à M. Yves D'Angelo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 12/21/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7351, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD), dont le directeur est Sorin Dumitrescu ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yves D'Angelo, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves D'Angelo, délégation est donnée à M. Didier Auroux, professeur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves D'Angelo et de M. Didier Auroux, délégation est donnée à Mme Isabelle De Angelis, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 18/04/2019

Le directeur d'unité  
Sorin Dumitrescu

**DEC191337DR20**

**Décision portant délégation de signature à M. Michel BERLINGUER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Berlinguer, aucune autre délégation est donnée.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18/04/2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191287DR20

Décision portant délégation de signature à M. Sorin Dumitrescu, directeur de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7351, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD), dont le directeur est Sorin Dumitrescu ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sorin Dumitrescu, directeur de l'unité UMR7351, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sorin Dumitrescu, délégation de signature est donnée à M. D'Angelo Yves, M. Didier Auroux, professeur et Mme Isabelle De Angelis, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 161500DR20 du 4 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL

## DEC191473DAJ

**Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de Chimie**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC171698DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. Jacques Maddaluno aux fonctions de directeur de l'Institut de Chimie ;

**Vu** le projet de convention de création du Laboratoire International Associé « Art and Cultural Heritage: Natural Organic Polymers by Mass Spectrometry » (LIA ARCHE) conclue avec l'Université de Bordeaux et le Metropolitan Museum of Art (MET) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de Chimie, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, la convention de création du Laboratoire International Associé « Art and Cultural Heritage : Natural Organic Polymers by Mass Spectrometry » (LIA ARCHE).

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mai 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC191180INSHS

**Décision portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS3603 intitulée  
*Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS)*****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC170230INSHS en date du 1er mars 2017 portant prolongation de l'UMS n°3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup> : renouvellement**

L'unité mixte de service (UMS) n° 3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS) est renouvelée pour cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation : Ile-de-France Villejuif

Etablissement cotutelle principale avec le CNRS : Fondation Maison des sciences de l'homme

Sections : 37, 33, 36

**Article 2 : Nomination**

I. M. Alain BERTHO, professeur des universités à l'Université Vincennes-Saint-Denis, est nommé directeur par intérim pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2019.

II. Mme Myriam DANON-SZMYDT, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice de cette unité, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit

## DEC191279INSU

Décision concernant l'unité mixte internationale n°3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'astronomie » (LFCA).

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la convention concernant l'unité mixte internationale UMI n°3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'astronomie (LFCA) » signée le 8 mai 2019 ;

**Sur** proposition du directeur de l'INSU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'unité mixte internationale suivante est recrée pour une durée de 5 ans à compter du 8 mai 2019 :

Institut de rattachement : Institut National des Sciences de l'Univers (INSU)

*Délégation Paris Michel Ange*

UMI n°3386

Intitulé : Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie (LFCA)

Directeur : M. Andrés ESCALA, professeur associé à l'université du Chili

Directeur adjoint : M. Gaël CHAUVIN, chargé de recherche au CNRS

Etablissements cotutelles : CNRS, UNIVERSIDAD DE CHILE, PONTIFICIA UNIVERSIDAD CATOLICA DE CHILE, UNIVERSIDAD DE CONCEPCION

Section : 17

**Article 2**

Le directeur et le directeur adjoint mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sont nommés par intérim pour la période du 8 mai 2019 au 31 juillet 2019 inclus.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 mai 2019

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT

DEC191423DR01

**Décision relative au tarif des produits de l'unité, UMR8205 intitulée Laboratoire Navier**

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC162803DAJ en date du 1<sup>er</sup> juin 2017 portant nomination de Mme Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de ParisVillejuif ;

**Vu** la décision n°DEC180144DAJ en date du 18 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Clarisse LEFORT-DAVID déléguée régionale pour la circonscription de ParisVillejuif notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le tarif de la prestation « essai rhéomètre-caractérisation d'un matériau » réalisée par l'unité UMR8205 intitulée Laboratoire Navier est fixé à 710,50 € HT pour les clients privés.

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 13 mai 2019

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
La déléguée régionale

Clarisse LEFORT-DAVID

Pour la Déléguée régionale  
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Sylvain-Karl GOSSELET

CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif

7 rue Guy Môquet

94800 Villejuif

[www.dr1.cnrs.fr/](http://www.dr1.cnrs.fr/)



Délégation Alsace

DEC191127DR10

## Décision relative au tarif des produits de l'unité UPS3156 intitulée Centre de neurochimie.

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

**Vu** la décision n° DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

### Article 1<sup>er</sup>

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UPS3156 intitulée Centre de neurochimie sont fixés comme suit :

#### 1) Prestations effectuées par l'UPS3156 :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / échantillon
6131	Mise à disposition du laboratoire de préparation (CNRS)	8.00
6132	Mise à disposition du laboratoire de préparation (autres EPST)	8.00
6133	Mise à disposition du laboratoire de préparation (autres partenaires externes)	45.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / échantillon
6134	Préparation des échantillons pour microscope électronique (CNRS)	14.50
6135	Préparation des échantillons pour microscope électronique (autres EPST)	14.50
6136	Préparation des échantillons pour microscope électronique (autres partenaires externes)	70.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / échantillon
6140	Fixation à froid (CNRS)	10.00
6141	Fixation à froid (autres EPST)	10.00
6142	Fixation à froid (autres partenaires externes)	50.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / échantillon
6143	Immunomarquages (CNRS)	12.50
6144	Immunomarquages (autres EPST)	12.50
6145	Immunomarquages (autres partenaires externes)	50.00

Code article	Nature des prestations (Une séance = 4h)	Tarif HT € / Séance
6146	Mise à disposition Ultracut (CNRS)	46.00
6147	Mise à disposition Ultracut (autres EPST)	46.00
6148	Mise à disposition Ultracut (autres partenaires externes)	200.00

Code article	Nature des prestations (Une séance = 4h)	Tarif HT € / Séance
6149	Coupe à l'Ultracut (CNRS)	88.00
6150	Coupe à l'Ultracut (autres EPST)	88.00
6151	Coupe à l'Ultracut (autres partenaires externes)	250.00

Code article	Nature des prestations (Une séance = 4h)	Tarif HT € / Séance
6155	Mise à disposition du microscope électronique (CNRS)	58.00
6156	Mise à disposition du microscope électronique (autres EPST)	58.00
6157	Mise à disposition du microscope électronique (autres partenaires externes)	250.00

Code article	Nature des prestations (Une séance = 4h)	Tarif HT € / Séance
6158	Observation au microscope électronique (CNRS)	97.00
6159	Observation au microscope électronique (autres EPST)	97.00
6160	Observation au microscope électronique (autres partenaires externes)	300.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT € / 10 échantillons</b>
6161	Métallisation (CNRS)	12.00
6162	Métallisation (autres EPST)	12.00
6163	Métallisation (autres partenaires externes)	50.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT € / échantillon</b>
6164	Point critique (CNRS)	12.00
6165	Point critique (autres EPST)	12.00
6166	Point critique (autres partenaires externes)	50.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT € / heure</b>
6167	Analyse d'images (CNRS)	12.00
6168	Analyse d'images (autres EPST)	12.00
6169	Analyse d'images (autres partenaires externes)	50.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT € / heure</b>
6170	Mise à disposition du microscope Confocal SP5 (CNRS)	32.00
6171	Mise à disposition du microscope Confocal SP5 (autres EPST)	32.00
6172	Mise à disposition du microscope Confocal SP5 (autres partenaires externes)	80.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT € / heure</b>
6173	Mise à disposition du vidéo-microscope (CNRS)	7.00
6174	Mise à disposition du vidéo-microscope (autres EPST)	7.00
6175	Mise à disposition du vidéo-microscope (autres partenaires externes)	55.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT € / heure</b>
6176	Mise à disposition du microscope LV 200 (CNRS)	2.50
6177	Mise à disposition du microscope LV 200 (autres EPST)	2.50
6178	Mise à disposition du microscope LV 200 (autres partenaires externes)	39.00

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT € / heure</b>
8091	Nanozoomer (CNRS)	5.00
8092	Nanozoomer (autres EPST)	5.00
8093	Nanozoomer (autres partenaires ext)	55.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
8096	Formation à la préparation d'échantillons (CNRS)	100.00
8097	Formation à la préparation d'échantillons (autres EPST)	100.00
8098	Formation à la préparation d'échantillons (autres partenaires externes)	300.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
8099	Formation à la coupe (CNRS)	500.00
8100	Formation à la coupe (autres EPST)	500.00
8101	Formation à la coupe (autres partenaires externes)	1500.00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
8102	Formation à l'observation au ME (CNRS)	500.00
8103	Formation à l'observation au ME (autres EPST)	500.00
8104	Formation à l'observation au ME (autres partenaires externes)	1500.00

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/04/2019.

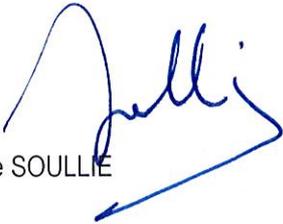
**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **08 AVR. 2019**

Pour le Président Directeur Général et par délégation,

Le Délégué Régional

  
Patrice SOULLIE



Délégation Alsace

DEC191129DR10

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3286 intitulée Plate-forme de Chimie Biologique Intégrative de Strasbourg.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 Janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président Directeur Général du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

**Vu** la décision n° DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMS3286 intitulée Plate-forme de Chimie Biologique Intégrative de Strasbourg sont fixés comme suit :

**1) Prestations effectuées par l'UMS3286 :**

<b>Code article</b>	<b>Nature des prestations</b>	<b>Tarif HT €</b>
	<i>1) CACO - 2</i>	<b>Tarif unitaire</b>
5464	Laboratoire C.N.R.S	1079,54
5465	Secteur public – EPST et universités	1079,54

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
5466	Secteur privé	1533,43
<b>1) Analyse HPLC – 1 échantillon</b>		
5311	Client Laboratoire C.N.R.S	22,66
5312	Client Secteur public – Universités	22,66
5313	Client externe	32,19
<b>2) Analyse HPLC – 5 échantillons</b>		
5314	Client Laboratoire C.N.R.S	66,62
5315	Client Secteur public – Universités	66,62
5316	Client externe	94,63
<b>3) Analyse HPLC – 10 échantillons</b>		
5317	Client Laboratoire C.N.R.S	
5318	Client Secteur public – Universités	103,10
5319	Client externe	146,44
<b>4) Analyse LC-MS – 1 échantillon</b>		
5320	Client Laboratoire C.N.R.S	
5321	Client Secteur public – Universités	27,72
5322	Client externe	39,37
<b>5) Analyse LC-MS – 5 échantillons</b>		
5323	Client Laboratoire C.N.R.S	
5324	Client Secteur public – Universités	77,99
5325	Client externe	110,78
<b>6) Analyse LC-MS – 10 échantillons</b>		
5326	Client Laboratoire C.N.R.S	
5327	Client Secteur public – Universités	118,26
5328	Client externe	167,98
<b>7) CHI</b>		
5329	Client Laboratoire C.N.R.S	
5330	Client Secteur public – Universités	25,82
5331	Client externe	36,67
<b>8) Dosage plasma</b>		
5332	Client Laboratoire C.N.R.S	10,65
5333	Client Secteur public – Universités	10,65
5334	Client externe	18,17
<b>9) Liaison Protéines Plasmatiques 1 composé</b>		
5332	Client Laboratoire C.N.R.S	10,65
5333	Client Secteur public – Universités	10,65
5334	Client externe	18,17

	Client Secteur public – Universités Client externe	
5335	10) <i>Liaison Protéines Plasmatiques 5 composés</i>	186,32
5336		186,32
5337	Client Laboratoire C.N.R.S Client Secteur public – Universités Client externe	264,66
5338	11) <i>Log D – 1 composé</i>	557,67
5339		557,67
5340	Client Laboratoire C.N.R.S Client Secteur public – Universités Client externe	792,14
5341	12) <i>Log D – 5 composés</i>	104,42
5342		104,42
5343	Client Laboratoire C.N.R.S Client Secteur public – Universités Client externe	148,32
5344	13) <i>Méthode d'Analyse – 1 composé</i>	266,56
5345		266,56
5346	Client Laboratoire C.N.R.S Client Secteur public – Universités Client externe	378,64
5347	14) <i>Méthode d'Analyse – 5 composés</i>	67,94
5348		67,94
5349	Client Laboratoire C.N.R.S Client Secteur public – Universités Client externe	96,51
5350		225,14
5351		225,14
5352		319,80

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
	15) <i>Pampa 10 composés</i>	
5353	Client Laboratoire C.N.R.S	718,16
5354	Client Secteur public – Universités	718,16
5355	Client externe	1020,12
	16) <i>Pampa 1 composé</i>	
5356	Client Laboratoire C.N.R.S	175,29
5357	Client Secteur public – Universités	175,29
5358	Client externe	249,00

*17) Pampa 5 composés*

5359	Client Laboratoire C.N.R.S	501,37
5360	Client Secteur public – Universités	501,37
5361	Client externe	712,17

*18) PK souris 4 temps*

5362	Client laboratoire C.N.R.S	914,62
5363	Client public – Universités	914,62
5364	Client externe	1299,18

*19) PK souris 8 temps*

5365	Client laboratoire C.N.R.S	1780,97
5366	Client public – Universités	1780,97
5367	Client externe	2529,79

*20) pka – 1 composé*

5368	Client Laboratoire CNRS	245,34
5369	Client secteur public – Universités	245,34
5370	Client externe	348,49

*21) pka – 4 composés*

5371	Client laboratoire CNRS	708,66
5372	Client secteur public – Universités	708,66
5373	Client externe	1006,62

*22) solubilité 1 composé*

5374	Client laboratoire CNRS	147,08
5375	Client secteur public – Universités	147,08
5376	Client externe	208,93

*23) solubilité 5 composés*

5377	Client laboratoire CNRS	355,69
5378	Client secteur public – Universités	355,69
5379	Client externe	505,24

*24) solubilité 10 composés*

5380	Client laboratoire CNRS	559,76
5381	Client secteur public – Universités	559,76
5382	Client externe	795,12

*25) solubilité Express*

5383	Client laboratoire CNRS	30,69
5384	Client secteur public – Universités	30,69
5385	Client externe	43,59

*26) Stabilité Chimique 2 temps – 1 composé*

5386	Client laboratoire CNRS	75,56
5387	Client secteur public – Universités	75,56
5388	Client externe	107,32

*27) Préparation Analyse Organe*

5389	Client laboratoire CNRS	20,10
5390	Client secteur public – Universités	20,10
5391	Client externe	34,26

*28) Stabilité Chimique 2 temps – 5 composés*

5392	Client laboratoire CNRS	184,37
5393	Client secteur public – Universités	184,37
5394	Client externe	261,89

*29) Stabilité Chimique 5 temps – 1 composé*

5395	Client laboratoire CNRS	186,45
5396	Client secteur public – Universités	186,45
5397	Client externe	246,85

*30) Stabilité Chimique 5 temps – 5 composés*

5398	Client laboratoire CNRS	376,97
5399	Client secteur public – Universités	376,97
5400	Client externe	535,47

*31) Stabilité Métabolique 2 temps – 1 composé*

5401	Client laboratoire CNRS	117,75
5402	Client secteur public – Universités	117,75
5403	Client externe	167,25

*32) Stabilité Métabolique 2 temps – 5 composés*

5404	Client laboratoire CNRS	347,59
5405	Client secteur public – Universités	347,59
5406	Client externe	493,74

*33) Stabilité Métabolique 5 temps – 1 composé*

5407	Client laboratoire CNRS	227,98
5408	Client secteur public – Universités	227,98
5409	Client externe	323,84

*34) Stabilité Plasmatique 2 temps – 1 composé*

5410	Client laboratoire CNRS	115,88
5411	Client secteur public – Universités	115,88
5412	Client externe	164,60

*35) Stabilité Plasmatique 2 temps – 5 composés*

5413	Client laboratoire CNRS	375,04
5414	Client secteur public – Universités	375,04
5415	Client externe	532,73

*36) Stabilité Plasmatique 5 temps – 1 composé*

5416	Client laboratoire CNRS	208,68
5417	Client secteur public – Universités	208,68
5418	Client externe	296,41

*37) Administration IN*

8181	Client laboratoire CNRS	3,17
8182	Client secteur public – Universités	3,17
8183	Client externe	4,28

*38) Administration IP-SC-Pos*

8184	Client laboratoire CNRS	1,71
8186	Client secteur public – Universités	1,71
8188	Client externe	2,31

*39) Administration IV*

8189	Client laboratoire CNRS	3,01
8190	Client secteur public – Universités	3,01
8191	Client externe	4,07

*40) Analyse et rédaction de rapport*

8192	Client laboratoire CNRS	39,42
8193	Client secteur public – Universités	39,42
8194	Client externe	53,32

*41) Modèle Asthme 31j*

8195	Client laboratoire CNRS	75,29
8196	Client secteur public – Universités	75,29
8197	Client externe	101,86

*42) Asthme HDM 8j*

8198	Client laboratoire CNRS	62,45
8199	Client secteur public – Universités	62,45
8200	Client externe	84,48

*43) Asthme OVA 8j*

8201	Client laboratoire CNRS	60,52
8202	Client secteur public – Universités	60,52
8203	Client externe	81,87

*42) Asthme OVA 21j*

8204	Client laboratoire CNRS	60,91
8205	Client secteur public – Universités	60,91
8206	Client externe	82,40

*43) Xénogreffe de Cellules Tumorales*

8207	Client laboratoire CNRS	75,51
8208	Client secteur public – Universités	75,51
8209	Client externe	102,15

*44) Commande et Transport des Animaux (Souris)*

8210	Client laboratoire CNRS	205,34
8211	Client secteur public – Universités	205,34
8212	Client externe	277,79

*45) Coupes et Coloration*

8213	Client laboratoire CNRS	25,06
8214	Client secteur public – Universités	25,06
8215	Client externe	33,90

*46) Culture Cellulaire*

8216	Client laboratoire CNRS	1.710,09
8217	Client secteur public – Universités	1.710,09
8218	Client externe	2.313,44

*47) Analyse Cytometrie sur Organe (1 panel)*

8219	Client laboratoire CNRS	35,14
8220	Client secteur public – Universités	35,14
8221	Client externe	47,53

*48) Modèle Dermatite Atopique (MC903)*

8222	Client laboratoire CNRS	52,46
8223	Client secteur public – Universités	52,46
8224	Client externe	70,97

*49) Elisa 96 puits*

8225	Client laboratoire CNRS	398,33
8226	Client secteur public – Universités	398,33
8227	Client externe	538,87

*50) Elisa 384 puits*

8228	Client laboratoire CNRS	484,87
8229	Client secteur public – Universités	484,87
8230	Client externe	655,94

*51) Fonction Respiratoire – Flexivent – 1 souris*

8231	Client laboratoire CNRS	23,20
8232	Client secteur public – Universités	23,20
8233	Client externe	31,39

*52) Immuno-Marquage (IHC & IF)*

8234	Client laboratoire CNRS	18,12
8235	Client secteur public – Universités	18,12
8236	Client externe	24,51

*53) Imprégnation Paraffine*

8237	Client laboratoire CNRS	4,18
8238	Client secteur public – Universités	4,18
8239	Client externe	5,66

*54) Inclusion en Paraffine*

8240	Client laboratoire CNRS	105,45
8241	Client secteur public – Universités	105,45
8242	Client externe	142,65

*55) Evaluation Innocuité Aigue*

8243	Client laboratoire CNRS	19,32
8244	Client secteur public – Universités	19,32
8245	Client externe	26,14

*56) Evaluation Innocuité Chronique*

8246	Client laboratoire CNRS	63,97
8247	Client secteur public – Universités	63,97
8248	Client externe	86,54

*57) Milliplex 96 puits*

8249	Client laboratoire CNRS	3.836,45
8250	Client secteur public – Universités	3.836,45
8251	Client externe	5.190,00

*58) Mise en solution CPD*

8252	Client laboratoire CNRS	45,15
8253	Client secteur public – Universités	45,15
8254	Client externe	61,07

*59) Modèle LPS 24h*

8255	Client laboratoire CNRS	41,89
8256	Client secteur public – Universités	41,89
8257	Client externe	56,67

*60) Formule Sanguine - 1 Souris*

8258	Client laboratoire CNRS	17,04
8259	Client secteur public – Universités	17,04
8260	Client externe	23,06

*61) Observation Microscopique*

8261	Client laboratoire CNRS	12,42
8262	Client secteur public – Universités	12,42
8263	Client externe	16,81

*62) Perfusion Intracardiaque et Organes*

8264	Client laboratoire CNRS	8,84
8265	Client secteur public – Universités	8,84
8266	Client externe	11,96

*63) Pesée - Organes Souris*

8267	Client laboratoire CNRS	1,33
8268	Client secteur public – Universités	1,33
8269	Client externe	1,80

*64) PK - Souris*

8270	Client laboratoire CNRS	21,08
8271	Client secteur public – Universités	21,08
8281	Client externe	28,52

*65) Fonction respiratoire - Plethysmographe*

8282	Client laboratoire CNRS	415,77
8283	Client secteur public – Universités	415,77
8284	Client externe	562,46

*66) Mise en place d'un protocole*

8285	Client laboratoire CNRS	39,42
8286	Client secteur public – Universités	39,42
8287	Client externe	53,32

*67) QPCR- sondes Taqman*

8288	Client laboratoire CNRS	54,27
8289	Client secteur public – Universités	54,27
8290	Client externe	73,42

*68) Modèle Rhinite HDM 8J*

8291	Client laboratoire CNRS	62,81
8292	Client secteur public – Universités	62,81
8293	Client externe	84,97

*69) Réception Souris BALB/c*

8294	Client laboratoire CNRS	31,87
8295	Client secteur public – Universités	31,87
8297	Client externe	43,12

*70) Réception Souris BALB/c-nu*

8311	Client laboratoire CNRS	122,73
8312	Client secteur public – Universités	122,73
8313	Client externe	166,02

*71) Réception Souris C3H*

8314	Client laboratoire CNRS	31,93
8315	Client secteur public – Universités	31,93
8316	Client externe	43,19

*72) Réception Souris C57BL/6*

8317	Client laboratoire CNRS	29,28
8318	Client secteur public – Universités	29,28
8319	Client externe	39,61

*73) Réception Souris CBA*

8320	Client laboratoire CNRS	30,90
8322	Client secteur public – Universités	30,90
8323	Client externe	41,81

*74) Réception Souris DBA*

8324	Client laboratoire CNRS	47,68
8325	Client secteur public – Universités	47,68
8326	Client externe	64,50

*75) Réception Souris FVB*

8327	Client laboratoire CNRS	30,35
8328	Client secteur public – Universités	30,35
8329	Client externe	41,05

*76) Réception Souris NMRI/nu*

8330	Client laboratoire CNRS	64,78
8331	Client secteur public – Universités	64,78
8332	Client externe	87,64

*77) Réception Souris OGM*

8333	Client laboratoire CNRS	130,33
8334	Client secteur public – Universités	130,33
8335	Client externe	176,31

*78) Réception Souris 129/SV*

8336	Client laboratoire CNRS	59,70
8337	Client secteur public – Universités	59,70
8338	Client externe	80,76

*79) Réception Souris Swiss*

8339	Client laboratoire CNRS	14,70
8340	Client secteur public – Universités	14,70
8341	Client externe	19,88

*80) Homogénéisation - Ultraturax*

8342	Client laboratoire CNRS	6,96
8344	Client secteur public – Universités	6,96
8345	Client externe	9,41

**L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.**

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 05/04/2019.

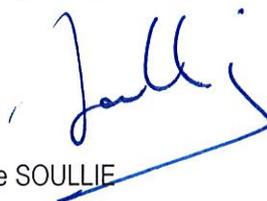
**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **08 AVR. 2019**

Pour le Président Directeur Général et par délégation,

Le Délégué Régional



Patrice SOULLIE



Délégation Alsace

DEC191283DR10

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien**

LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président Directeur Général du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

**Vu** la décision n° DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien sont fixés comme suit :

**1) Prestations effectuées par l'UMR7178 pour des laboratoires CNRS :**

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
	<i>1) CŒUR DU CYCLOTRON - CYRCE</i>	
8171	T1 - COEUR DU CYCLOTRON -CYRCE – CNRS – Cout complet	2454,81
8173	T2 - COEUR DU CYCLOTRON -CYRCE – CNRS – Cout complet hors PP	1018,00
8175	T3 - COEUR DU CYCLOTRON -CYRCE – CNRS – Cout complet hors PP, amort et PPE	224,38

\*HCS = hors contrôles sanitaires

## 2) Prestations effectuées auprès de clients hors CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
	1) <i>CŒUR DU CYCLOTRON - CYRCE</i>	
8172	T1 - COEUR DU CYCLOTRON -CYRCE – CNRS – Cout complet	2454,81
8174	T2 - COEUR DU CYCLOTRON -CYRCE – CNRS – Cout complet hors PP	1018,00
8176	T3 - COEUR DU CYCLOTRON -CYRCE – CNRS – Cout complet hors PP, amort et PPE	224,38

\*HCS = hors contrôles sanitaires

### Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/04/2019.

### Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **30 AVR. 2019**

Pour le Président-directeur général et par délégation,

Le Délégué régional  
Patrice SOULLIE



## DEC191204DR14

### Décision relative aux tarifs des prestations de Chimie de l'UMR5085 intitulée « Centre Inter-universitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux » - (CIRIMAT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest;

**Vu** la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

#### **Article 1er**

Les tarifs des prestations de Chimie de l'UMR5085 intitulée « Centre Inter-universitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux » sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à l'instruction de procédures n° INS000211BPC du 26 septembre 2000.

#### **Article 2**

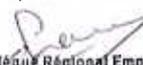
Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 9 mai 2019.

Pour le président – directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
M. Christophe Giraud

  
Pour le Délégué Régional Empêché  
Christophe CHAUMIER

2019

## CIRIMAT site UPS/Chimie - Prestations CNRS

## Tarif en € HT par heure de caractérisation

	Univ. Toulouse	Autres acad.	Autres (EPIC, industriels, ...)
Techniques RX			
DRX D5000 Bruker (couches minces)	40	50	120
DRX D4 Bruker (poudres et massifs)	40	50	120
Fluo X S2 ranger Bruker	30	40	100
Analyses Thermiques			
Setsys Evo TMA	3,63	4,36	17
DSC1	2,39	2,87	15
TGA-DSC1	2,56	3,08	16
Setsys Evo Setaram	16,43	19,72	45
TAG16 Setaram	8,80	10,57	21
TG92 Setaram	4,21	5,05	18
Adsorption de gaz			
SmartVacPrep (dégazage)	1,40	1,68	4
Flowsorb 2300 Micromeritics	1,87	2,24	30
ASAP 2010 Micromeritics	2,50	3,01	29
ASAP 2020 Micromeritics	4,31	5,18	23
Tristar 3020 Micromeritics	5,17	6,20	29
Accupyc 1340 Micromeritics	1	1	28
Essais mécaniques et tribologiques			
Microdreté	9,50	11,39	86
Tribomètre	26,53	31,84	96
Nanoindenteur / nanoscratch	27,86	33,43	99
Traction, flexion, compression	6,51	7,81	81

Rapport d'analyse DRX : académique (20 €/éch) et autre (50 €/éch)  
 Rapport d'analyse FluoX : académique (10 €/éch) et autre (40 €/éch)

## Tarif en € HT par échantillon

	Cercle 1	Autres acad.	Autres (EPIC, industriels, ...)
SPS (PNF <sup>2</sup> )			
Diamètre ≤ 20 mm	41	59	190
20 < diamètre ≤ 50 mm	67	90	357
50 < diamètre ≤ 100 mm	97	127	627

Cercle 1 : CIRIMAT, CEMES, LGP, ICMCB

## Tarif en € HT par journée

	CIRIMAT	Univ. Toulouse	Autres (EPIC, industriels, ...)
Fabrication additive			
	46	124	490
		Acad. Carnot	
		198	
		Autres acad.	
		390	

## DEC191273DRH

### Décision relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs, techniciens et adjoints techniques du CNRS

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment son article 241-1-1,

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

#### Article 1<sup>er</sup>

En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des ingénieurs de recherche du CNRS pouvant être promus au titre de l'année 2020 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Ingénieurs de recherche hors classe (sélection professionnelle)	Ingénieurs de recherche de 1 <sup>ère</sup> classe et de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>3,2%</b>	<b>62</b>
Ingénieurs de recherche hors classe (au choix)	Ingénieurs de recherche de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>3,8%</b>	<b>23</b>
Ingénieurs de recherche de 1 <sup>ère</sup> classe	Ingénieurs de recherche de 2 <sup>ème</sup> classe	<b>16,3%</b>	<b>160</b>

#### Article 2

En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des ingénieurs d'études du CNRS pouvant être promus au titre de l'année 2020 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :



Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Ingénieurs d'études hors classe	Ingénieurs d'études de classe normale	<b>16,6%</b>	<b>192</b>

### Article 3

En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des techniciens de la recherche du CNRS pouvant être promu au titre de l'année 2020 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Techniciens de classe exceptionnelle (sélection professionnelle)	Techniciens de classe supérieure	<b>9,5%</b>	<b>72</b>
Techniciens de classe exceptionnelle (au choix)	Techniciens de classe supérieure	<b>10,2%</b>	<b>71</b>
Techniciens de classe supérieure (sélection professionnelle)	Techniciens de classe normale	<b>8,3%</b>	<b>64</b>
Techniciens de classe supérieure (au choix)	Technicien de classe normale	<b>13,2%</b>	<b>64</b>

### Article 4

En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des adjoints techniques de la recherche pouvant être promu au titre de l'année 2020 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Adjoints techniques échelle	Adjoints techniques échelle C2		

C3		19,1%	13
Adjointes techniques échelle C2	Adjointes techniques échelle C1	20,0%	1

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mai 2019

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC181420INSHS

Décision portant modification de la décision DEC142119DGDS relative aux tutelles de l'unité mixte de recherche UMR8568 intitulée « Centre International de recherche sur l'environnement et le développement-CIRED »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et Fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement-CIRED ;

Vu l'accord des cotutelles principales ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

DECIDE :

#### Article 1

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et pour la durée du mandat en cours de l'unité (2015-2019), les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche UMR8568 CIRED mentionnées à l'article 2 de la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 susvisée, sont modifiées comme suit :

##### I. La ligne

« Etablissements cotutelles avec le CNRS : CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT, ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES »

est remplacée par :

« Etablissements cotutelles principales avec le CNRS : CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT, ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES, EHESS, et AGROPARISTECH. »

##### II. La ligne

« Etablissements partenaires : EHESS, METEO-FRANCE, AGROPARISTECH »

est remplacée par :

« Tutelle secondaire : METEO-FRANCE »

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**29 AVR. 2019**



Le président - directeur général  
Antoine Petit

DEC181420INSHS

Décision portant modification de la décision DEC142119DGDS relative aux tutelles de l'unité mixte de recherche UMR8568 intitulée « Centre International de recherche sur l'environnement et le développement-CIRED »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et Fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement-CIRED ;

Vu l'accord des cotutelles principales ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

DECIDE :

#### Article 1

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et pour la durée du mandat en cours de l'unité (2015-2019), les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche UMR8568 CIRED mentionnées à l'article 2 de la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 susvisée, sont modifiées comme suit :

##### I. La ligne

« Etablissements cotutelles avec le CNRS : CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT, ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES »

est remplacée par :

« Etablissements cotutelles principales avec le CNRS : CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT, ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES, EHESS, et AGROPARISTECH. »

##### II. La ligne

« Etablissements partenaires : EHESS, METEO-FRANCE, AGROPARISTECH »

est remplacée par :

« Tutelle secondaire : METEO-FRANCE »

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**29 AVR. 2019**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



## DEC191381DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Claude Grasland, directeur de la FR2007 intitulée « Collège international des sciences territoriales » (CIST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la FR2007 intitulée « Collège international des sciences territoriales» (CIST), dont le directeur est Monsieur Claude Grasland ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Claude Grasland, directeur de la FR2007, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude Grasland, délégation de signature est donnée à Madame France Guérin-Pace, directrice de recherche, et à Sophie Vallet, ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC172775DR01 du 24 septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

## DEC191331DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Anne Amy-Klein, directrice de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), dont la directrice est Madame Anne Amy-Klein ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Anne Amy-Klein, directrice de l'UMR7538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne Amy-Klein, délégation de signature est donnée à Madame Hélène Perrin, directrice de recherche, et à Madame Carole Grangier, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC190101DR01 du 1<sup>er</sup> janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> avril 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

## DEC191411DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Christine Chappard, directrice de la FR3616 intitulée « Imagerie X en ostéo-articulaire pour la recherche » (IMOSAR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC18904DGDS du 21 décembre 2018 du portant renouvellement de la FR3616 intitulée « Imagerie X en ostéo-articulaire pour la recherche » (IMOSAR), dont la directrice est Madame Christine Chappard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Christine Chappard, directrice de la FR3616, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

La décision n° DEC171233DR01 du 1er février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

## DEC191392DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle Leglise, directrice de l'UMR8202 intitulée « Structure et Dynamique des Langues » (SEDYL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8202 intitulée « Structure et Dynamique des Langues » (SEDYL), dont le directeur est Madame Isabelle Leglise ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Isabelle Leglise, directrice de l'UMR8202, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Leglise, délégation de signature est donnée à Madame Laurence Guernalec, assistante ingénieure, et à Madame Sophie Vassilaki, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC171143DR01 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

## DEC191389DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Renato Monteiro, directeur de l'ERL8252 intitulée « Centre de recherche sur l'inflammation » (CRI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC181909DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'ERL8252 intitulée « Centre de recherche sur l'inflammation » (CRI), dont le directeur est Monsieur Renato Monteiro ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Renato Monteiro, directeur de l'ERL8252, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Renato Monteiro, délégation de signature est donnée à Madame Anaely Landois, ingénieur de recherche, et à Madame Milène Berthelot, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC171033DR01 du 1<sup>er</sup> avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC191490DR01

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8239 intitulée Centre d'Études Européennes et de Politique Comparée (CEE)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort-David, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 renouvellement de l'UMR8239 intitulée Centre d'Études Européennes et de Politique Comparée (CEE) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8239 intitulée Centre d'Études Européennes et de Politique Comparée (CEE)

### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 7 membres élus :
  - 6 membres élus parmi les chercheurs et chercheuses et les enseignants-chercheurs statutaires et enseignantes-chercheuses statutaires,
  - 1 membre élu parmi les membres du personnel administratif et technique ;
- 3 membres nommés.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 8 avril 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale

Clarisse Lefort



## DEC191318DR08

Décision modifiant la décision n° DEC182068DR08 du 13 juillet 2018 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7261 intitulée institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), dont le directeur est M. David GIRON

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), dont le directeur est M. David GIRON ;

**Vu** la décision DEC121494DR08 du 23 avril 2012 portant création de d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7261 intitulée institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI) ;

**Vu** le résultat des élections qui se sont déroulées le 11 mars 2019

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup> Composition

L'article 1 de la décision n° DEC182068DR08 du 13 juillet 2018, est modifiée comme suit :

#### Membres élus :

- Collège : doctorants-post doctorants-ATER
  - Laurent FIGNON, titulaire, Rihab DIB MOHAMAD suppléante
  - Anthony MATHIRON titulaire, Caroline MICHAUD, suppléante

**Article 2 Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 mai 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

## DEC190976DR08

désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique au niveau de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** les résultats de l'élection au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 6 décembre 2018 ;

**Vu** la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

**Vu** la décision n° DEC18166DAJ donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n° DEC190180DRH du 23 janvier 2019 désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié,

### Décide

#### Article 1<sup>er</sup>

Les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- la Fédération de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force ouvrière (SNPREES-FO et SupAutonome-FO),
- le syndicat national des personnels de recherche dans les EPST affilié à la CFDT (Sgen-CFDT RechercheEPST),
- le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- le syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES),
- le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- le syndicat SUD Recherche EPST – Solidaires,
- l'Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Éducation).

#### Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 mars 2019

Le délégué régional

Ludovic HAMON

## DEC190974DR08

**Décision portant abrogation de la décision n° DEC190710DR08 du 15 02 2019 fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes**

### LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC18166DAJ donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

**Vu** la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

**Vu** la décision n° DEC190710DR08 du 15 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Centre-Limousin-Poitou-Charentes.

### Décide

#### Article 1<sup>er</sup>

La décision n° DEC190710DR08 du 15 02 2019 susvisée est abrogée.

#### Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 mars 2019

Le délégué régional

Ludovic HAMON

## **DEC191064INSB**

**Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche n°5235 intitulée « Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques »**

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;  
**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;  
**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;  
**Vu** la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5235 intitulée « Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques » ;  
**Vu** l'accord du partenaire ;  
**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;  
**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, l'intitulé de l'unité mixte de recherche susvisée devient « Laboratory of Pathogenes Hosts Interactions (LPHI) ».

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mai 2019

Le président–directeur général  
Antoine Petit



## **DEC191379DR14**

### **Décision portant constitution du comité de gestion des restaurants CNRS de la délégation régionale Occitanie Ouest**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** la circulaire n°022002DRH du 17 décembre 2002 portant sur les modalités de mise en œuvre au CNRS des nouvelles règles administratives, fiscales, budgétaires et comptables applicables aux restaurants administratifs et inter administratifs ;

**Vu** la décision n°000029 DRH du 9 juin 2000 portant organisation de la restauration au CNRS ;

**Vu** la circulaire n°02003DRH du 17 décembre 2002 fixant les modalités de constitution et de fonctionnement des comités paritaires de gestion créés auprès des restaurants propres du CNRS ;

**Vu** la note référencée DRH/SDS/IK/MC-2011-1 du 31 janvier 2011 sur l'organisation de la restauration sociale au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés en qualité de membres titulaires représentants des usagers CNRS au comité de gestion :

- Madame Linda JALABERT (UMR5089)
- Monsieur Philippe MANFRE (UPR8241)
- Madame Qiu Mei LEE (UMR5277)
- Madame Marie-Thérèse BERNARD MULLER (MOY1400)
- Madame Cécile MARCELOT (UPR8011)



## Article 2

Sont désignés en qualité de membres suppléants représentants des usagers CNRS au comité de gestion :

- Madame Vanessa SALIGNIERE (MOY1400)
- Monsieur Bruno LA PAGLIA (UPR8011)
- Madame Marisa VIALET (UMR5560)
- Madame Muriel BOUSCASSE (UMR5068)
- Madame Assia KHODJA (UMR5215)

## Article 3

Sont désignés en qualité de membres titulaires représentant l'administration du CNRS au comité de gestion :

- Monsieur Denis BOURREL (UMR5502)
- Madame Patricia ULIANA (UMR5503)
- Madame Stéphanie TRIEULET (UMR5213)
- Monsieur Jean-Alain BRIET (MOY1400)
- Madame Nicole LHERMITTE (UMR5219)

## Article 4

Sont désignés en qualité de membres suppléants représentant l'administration du CNRS au comité de gestion :

- Madame Gaëlle COMBIER (UMR5563)
- Madame Christine SOUCASSE (UMR5589)
- Monsieur Marc MOURRE (MOY1400)
- Monsieur Eric BRUNE (UMR5126)
- Monsieur Bruno MELET (UPR8241)

## Article 5

Est désigné en qualité de membre titulaire représentant les usagers des organismes partenaires au comité de gestion :

- Monsieur Etienne JOLY (UMR5089)

## Article 6

Est désigné en qualité de membre suppléant représentant les usagers des organismes partenaires au comité de gestion :

- Madame Béatrice CARRERE (UPR8241)



### Article 7

Est désigné en qualité de membre titulaire représentant l'administration des organismes partenaires au comité de gestion :

- Monsieur Gilles DE BERRANGER (Directeur du SCAS de l'UPS)

### Article 8

Le mandat des membres titulaires et suppléants du comité de gestion prend effet le 19 avril 2019 pour une durée de trois ans.

### Article 9

Cette décision sera portée à la connaissance des usagers du restaurant par voie d'affichage et sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 06/05/2019

Le délégué régional



~~Le Délégué Régional Empêché~~

Christophe GIRAUD

Virginie MAHDI



## DEC191024INSU

Décision modifiant la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 et portant suppression de l'Institut de Physique (INP) en tant qu'institut secondaire de l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » (POREA).

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » et nommant M. Eric VELLENAVE directeur de cette unité ;

Vu l'accord de l'institut secondaire ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les dispositions relatives à l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » contenues dans la décision DEC151298DGDS susvisée, sont modifiées comme suit :

- L'Institut de physique (INP) est supprimé de la liste des instituts secondaires.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 MAI 2019**

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT



DEC191207DR20

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC160147DAJ du 20 avril 2016 nommant M. Benoît DEBOSQUE délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN), dont le directeur est Uwe Meierhenrich ;

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité : U. Meierhenrich ;
- le directeur adjoint : C. Den Auwer ;
- le directeur de la plateforme technologique : M. Mehiri ;
- 9 membres élus : S Antonczak, R. Benhida, C. Di Giorgio, H. Michel, N. Sbirrazzuoli, C. Hirth, N. Mahmoud, B. Reeves ;
- 3 membres nommés : E. Dunach, S. Martini, M. Duca.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 15/04/19

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Benoît DEBOSQUE

## **BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**  
Christophe Coudroy

**Pour consulter le BO et ses archives**  
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution  
Mai 2019  
ISSN 1148-4853

